



**HAL**  
open science

# La parure monumentale des agglomérations du territoire dans les cités de l'Ouest

Yvan Maligorne

► **To cite this version:**

Yvan Maligorne. La parure monumentale des agglomérations du territoire dans les cités de l'Ouest. *Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine*, 2012, 5, pp.117-144. 10.3406/aremo.2012.897 . hal-03810132

**HAL Id: hal-03810132**

**<https://hal.univ-brest.fr/hal-03810132v1>**

Submitted on 20 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La parure monumentale des agglomérations du territoire dans les cités de l'Ouest

Yvan Maligorne

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Maligorne Yvan. La parure monumentale des agglomérations du territoire dans les cités de l'Ouest. In: Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine, n°5, 2012. pp. 117-144;

doi : <https://doi.org/10.3406/aremo.2012.897>

[https://www.persee.fr/doc/aremo\\_1955-6713\\_2012\\_num\\_5\\_1\\_897](https://www.persee.fr/doc/aremo_1955-6713_2012_num_5_1_897)

---

Fichier pdf généré le 12/07/2022

Yvan MALIGORNE\*

## La parure monumentale des agglomérations du territoire dans les cités de l'Ouest<sup>1</sup>

**T**rès mal connus il y a une vingtaine d'années, l'architecture et l'urbanisme des cités de Gaule occidentale ont depuis fait l'objet de recherches qui, s'appuyant sur des fouilles récentes comme sur la reprise d'une documentation ancienne jusqu'alors négligée, ont renouvelé nos connaissances de façon substantielle<sup>2</sup>. Ces progrès ont surtout bénéficié aux chefs-lieux : les trames urbaines sont désormais mieux connues et le temps n'est plus où l'on devait s'appuyer pour les restituer sur la seule interprétation des cadastres ; des jalons fermes ont été posés, autour desquels s'articulent des histoires urbaines qui ne sont pas toutes identiques mais qui, chacune, confirment l'importance de quelques « moments », augustéen, claudio-néronien, sévérien et tétrarchique ; les panoplies monumentales commencent à être mieux connues, grâce à l'étude des structures en place, mais aussi des *membra disiecta* du décor architectural et des inscriptions, qui, pour être peu abondantes, ne sont pas muettes sur ces questions. L'un des apports les plus saillants des études récentes est d'avoir fait sortir l'étude du phénomène urbain de l'étroit carcan régional dans lequel il était enfermé pour l'ouvrir, par le biais de la recherche comparative, à des problématiques nouvelles et lui donner toute sa place dans l'analyse des processus d'intégration et de municipalisation auxquels ces territoires n'ont pas échappé.

Force est de constater que ce mouvement ne s'est pas encore étendu aux agglomérations dites secondaires<sup>3</sup>, qui structurent les territoires. La documentation est ici moins abondante, et d'autant

---

\* Docteur en histoire ancienne, CRBC (EA 4451), UBO/ueb.

1. Cet article reprend en le remaniant le texte d'une communication donnée à Carhaix, le 10 septembre 2004, devant les participants à un PCR consacré aux agglomérations secondaires de l'Ouest. Les travaux de ce Projet collectif de recherche devaient être présentés en 2006 lors d'un colloque, puis faire l'objet d'une publication. L'un et l'autre projets n'ayant pas encore abouti, nous avons décidé de publier notre contribution sur un autre support.
2. Par ordre de parution, J. NAVEAU (dir.), *Recherches sur Jublains et la cité des Diablintes*, Rennes, 1997 ; H. KERÉBEL (dir.), *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, dAf 88, Paris, 2001 ; Y. MALIGORNE, *L'architecture romaine dans l'ouest de la Gaule*, Rennes, 2006 ; G. LE CLOIREC, *Carhaix antique. La domus du centre hospitalier. Contribution à l'histoire de Vorgium, chef-lieu de la cité des Osismes*, Rennes, 2008 ; D. POUILLE, *Rennes antique*, Rennes, 2009 ; P. CHEVET, *Un quartier d'Angers de la fin de l'âge du Fer à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2010.
3. Le terme semblait faire l'objet d'un consensus, jusqu'à ce que ne ressurgissent des critiques parfois virulentes : voir p. ex. J.-Y. MARC, S. BLIN, « Le grand sanctuaire de Mandeure à l'époque impériale et ses destinataires », *Bull. de la Société d'émulation de Montbéliard*, 133, 2010, p. 133, qui parlent de « catégorie anachronique ». Nous conservons le terme, car il rend bien – et c'est ce qui nous importe dans la perspective que nous adoptons ici – l'idée de subordination au chef-lieu.

plus difficile à interpréter qu'elle est souvent ancienne. À l'exception d'Aubigné-Racan et Allonnes (Aulerques Cénomans), aucune agglomération secondaire n'a fait l'objet de programme de recherche de grande ampleur, encore moins de travaux systématiques. La superficie de ces agglomérations, leur structure, les rythmes de leur évolution et la nature de leurs composantes ne peuvent être évoqués qu'à partir d'exemples peu nombreux et souvent mal documentés.

C'est pour combler en partie ces lacunes, ou au moins dresser un état des connaissances, que fut initié en 2002 un Projet collectif de recherche consacré aux agglomérations secondaires des régions Bretagne et Pays de la Loire<sup>4</sup> ; l'entreprise pouvait s'appuyer sur des précédents nombreux, offrant une base comparative étoffée et portant sur des régions administratives modernes (Lorraine, Centre, Franche-Comté, Île de France), et surtout sur la province antique d'Aquitaine, qui a donné lieu à des réflexions très stimulantes.

Une recherche sur les agglomérations du territoire ne saurait faire l'économie d'une enquête sur leur parure monumentale – entendons par là tous les édifices publics, au sens moderne du terme<sup>5</sup>. L'ampleur et la nature des panoplies constituent des éléments discriminants, dont la prise en compte est essentielle à des fins de hiérarchisation. Leur connaissance est donc absolument nécessaire à l'appréciation de la morphologie des agglomérations, de leur niveau dans les réseaux urbains, et de leurs fonctions, même si cette dernière notion doit être maniée avec la plus grande prudence, ne serait-ce que parce que l'on a très souvent tendance à confondre les facteurs qui sont à l'origine de l'émergence d'une agglomération avec les fonctions de cette dernière. Plus largement, l'ampleur et la nature de la parure monumentale des agglomérations secondaires fournissent des renseignements sur le niveau d'intervention des élites civiques sur le territoire ; c'est pourquoi nous inscrivons le propos dans le cadre de la *civitas*, seul pertinent pour ces questions<sup>6</sup>.

L'enquête pose néanmoins des problèmes de méthode, dont le moindre n'est pas celui de l'appréhension des seuils : le vocable d'« agglomération secondaire » a ceci de pratique qu'il peut recouvrir et englober des réalités très diverses, depuis l'agglomération méritant, sur le plan morphologique au moins,

4. M. MONTEIL, « Les agglomérations secondaires gallo-romaines de Bretagne et Pays de la Loire : un programme collectif de recherche », *Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine*, 1, 2007, p. 73-83.

5. Le vocable avait dans l'Antiquité un sens très différent, puisqu'il désignait les édifices construits pour (et parfois par) la communauté civique ou l'une de ses subdivisions officielles, et gérés par elle ou en son nom. Même si l'on peut parfois formuler des hypothèses pour l'identification sur les territoires civiques de monuments répondant à cette définition – et d'abord de sanctuaires publics –, la documentation épigraphique est si mince que ce statut est rarement assuré. Les tombes monumentales qui paraissent dans les environs de certaines agglomérations, définissant parfois de véritables « voies de tombes » – l'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui d'Arlon (Trévires) – mériteraient aussi d'être examinées dans le cadre de ce type d'enquête, en ce qu'elles rendent visibles les élites urbaines et peuvent contribuer au prestige d'une agglomération. Dans l'Ouest, le problème est cependant tout théorique, puisque aucune tombe de ce type n'est attestée près d'une agglomération secondaire.

6. Les coordinateurs du Projet collectif mentionné plus haut avaient fait le choix d'inscrire leurs travaux dans le cadre administratif moderne, au motif que l'emprise des différentes *civitates* n'était pas connue avec exactitude, et en arguant du fait que de nouvelles communautés civiques restaient peut-être à découvrir. Ce dernier argument ne tient pas : comme le prouve une comparaison des listes de Plinius (établies à partir d'une *formula* provinciale protoaugustéenne) et de la *Notitia Galliarum* (document émis par la chancellerie impériale à la charnière des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s.), la structure administrative de l'Ouest est restée stable en ce qui concerne les *civitates* ; l'ouest de la Lyonnaise n'est ni la Narbonnaise, ni la Proconsulaire, où la documentation épigraphique révèle périodiquement l'autonomie de communautés que l'on croyait dépendantes, le meilleur exemple étant fourni par *Glanum*, que l'on a longtemps considérée comme une agglomération dépendant d'Arles avant d'apprendre qu'elle avait rang de colonie latine. Quant aux réserves plus sérieuses induites par l'imprécision des frontières, elles ne font peser aucune hypothèque sur l'étude, tant sont rares les agglomérations situées près des frontières, et plus exceptionnelles encore celles pour lesquelles un doute sérieux existe. L'essentiel est qu'en n'inscrivant pas la démarche dans le cadre administratif antique – ou dans ce que l'on croit en savoir –, on renonce de fait à toute perspective historique et l'on se condamne à dresser des inventaires amorphes.

le titre de ville, jusqu'à la simple bourgade. Certains sites n'en sont pas moins difficiles à classer. Un exemple démontre l'acuité du problème : le sanctuaire de Goh-Ilis, à Plaudren, se dresse à 15 km au nord de Vannes, près du carrefour des voies Vannes-Corseul et Angers-Carhaix, dans un environnement qui n'a livré que de modestes indices d'occupation, peu denses au demeurant ; au mieux, on qualifierait ce site, pourtant bien prospecté par P. Naas, de hameau<sup>7</sup>. Or, le sanctuaire a récemment livré une dédicace à IOM, faite par des *vicani Alounenses* ; si, comme y invite la toponymie, ces *vicani* sont bien d'origine locale, nous tenons la preuve que cet agglomérat diffus a reçu de la *civitas* le titre de *vicus*<sup>8</sup>, attesté pour la première fois dans l'Ouest pour une agglomération du territoire<sup>9</sup>. Elle doit probablement ce statut à la présence du sanctuaire, dont il faut sérieusement envisager l'inscription parmi les *publica sacra* des Vénètes. Cet exemple suffit à démontrer que l'analyse de la seule documentation archéologique doit inspirer une grande prudence, et que certains ensembles monumentaux isolés, qui nous semblent posséder un caractère rural marqué, disposaient peut-être d'un statut les assimilant à des quartiers urbains et à des extensions du chef-lieu sur le territoire<sup>10</sup>.

Un second problème de taille – il est inhérent à toute enquête assise sur des données archéologiques – est celui de la représentativité de l'information disponible. Toute prétention à l'exhaustivité serait évidemment vaine, mais les monuments publics sont par définition ceux qui laissent les traces les plus aisément repérables, ou, pour considérer le problème sous un autre angle, ceux dont les structures sont les plus difficiles à effacer : on dispose évidemment des traces directes que sont les vestiges d'élévations ou de substructions en place, mais encore les indices indirects que constituent les éléments du décor architectural ou les inscriptions. Tous ces éléments augmentent significativement les chances de repérer de tels édifices, et ce n'est certes pas un hasard si des monuments comme le sanctuaire de Vieille-Cour, les thermes de Saint-Clément ou le théâtre, tous à Mauves-sur-Loire, ont été identifiés dès le XIX<sup>e</sup> s. On pourrait citer bien d'autres exemples, comme le temple de Château-Merlet, à Rieux, qui constitue la seule structure fouillée dans l'agglomération, précisément parce qu'elle était aisément repérable.

C'est en gardant ces réserves à l'esprit que nous nous engageons dans une tentative de bilan, laquelle porte sur huit *civitates* : celles des Osismes (Carhaix), des Coriosolites (Corseul), des Riédons (Rennes), des Vénètes (Vannes), des Namnètes (Nantes), des Aulerques Diablintes (Jublains) et Cénomans (Le Mans) et des Andécaves (Angers) (fig. 1). Ce choix est quelque peu arbitraire : il s'agissait naturellement de travailler sur des espaces que nous connaissons bien, et incluant des régions différentes ; nous tenions en particulier à dépasser les limites de la péninsule armoricaine et à pouvoir comparer les *civitates* les plus occidentales à des communautés ligériennes relevant, selon une tradition historiographique bien établie, d'autres ensembles.

Nous avons décidé de privilégier quelques thèmes simples : la répartition de la parure monumentale, sa nature et sa chronologie. L'historiographie récente – et nous pensons avant tout aux recherches sur les questions institutionnelles et religieuses – a démontré l'unité fondamentale de l'organisme qu'est

7. P. GALLIOU et al., *Carte archéologique de la Gaule, 56, Morbihan*, Paris, 2010, s.v. «Plaudren», p. 235-239 pour les vestiges d'époque romaine ; le site est qualifié d'agglomération secondaire.

8. G. MOITRIEUX, «L'inscription de Plaudren», *Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine*, 4, 2010 [2011], p. 29-45.

9. Le statut est par ailleurs connu pour un *vicus portuensis*, quartier de Nantes, chef-lieu des Namnètes : *CIL*, XIII, 3105-3107.

10. Tel est en effet, P. Le Roux en a fait la démonstration, la signification du statut de *vicus* : P. LE ROUX, «*Vicus et castellum* en Lusitanie sous l'Empire», in J.-G. GORGES, M. SALINAS DE FRIAS (éds.), *Les campagnes de Lusitanie romaine. Occupation du sol et habitats*, Table ronde internationale (Salamanque, 29 et 30 janvier 1993), Madrid, Salamanque, 1994, p. 156 : «L'agglomération non urbaine désignée comme *vicus* n'est ainsi rien d'autre au départ qu'un habitat assimilable par ses monuments et ses caractéristiques fonctionnelles à un quartier urbain ; il s'agit seulement d'une portion d'espace urbanisée, détachée topographiquement, mais non structurellement, de l'agglomération centrale.»

la *civitas*. En conséquence, et sans jamais perdre de vue le sujet, il importe de ne pas écarter totalement les chefs-lieux de la réflexion et de garder en tête certains problèmes élémentaires : la parure monumentales des capitales et des agglomérations dépendantes évolue-t-elle au même rythme ? Les monuments connus sur les territoires sont-ils représentés dans le chef-lieu de cité ? Nous dresserons dans un premier temps (§ 1) un simple inventaire, lequel fait apparaître d'une part des différences sensibles entre les différentes *civitates*, d'autre part, le faible nombre d'agglomérations qui disposaient d'une parure monumentale étoffée ; cela nous conduira (§ 2) à nous interroger sur la nature de panoplies monumentales dont on remarque très vite qu'elles sont dominées par les édifices sacrés. La chronologie de la mise en place et du démantèlement de ces monuments pourra ensuite être examinée, les données étant malheureusement très minces (§ 3), ces approches successives permettant enfin de formuler quelques observations sur les modalités de la constitution des panoplies monumentales (§ 4).

### I. La parure monumentale des agglomérations secondaires : une répartition très inégale

Nous nous en tiendrons d'abord à l'énumération de constats qui peuvent sembler un peu arides, mais que nous nous efforcerons d'éclairer plus tard, lorsque nous aurons progressé dans l'exposé des principaux problèmes.

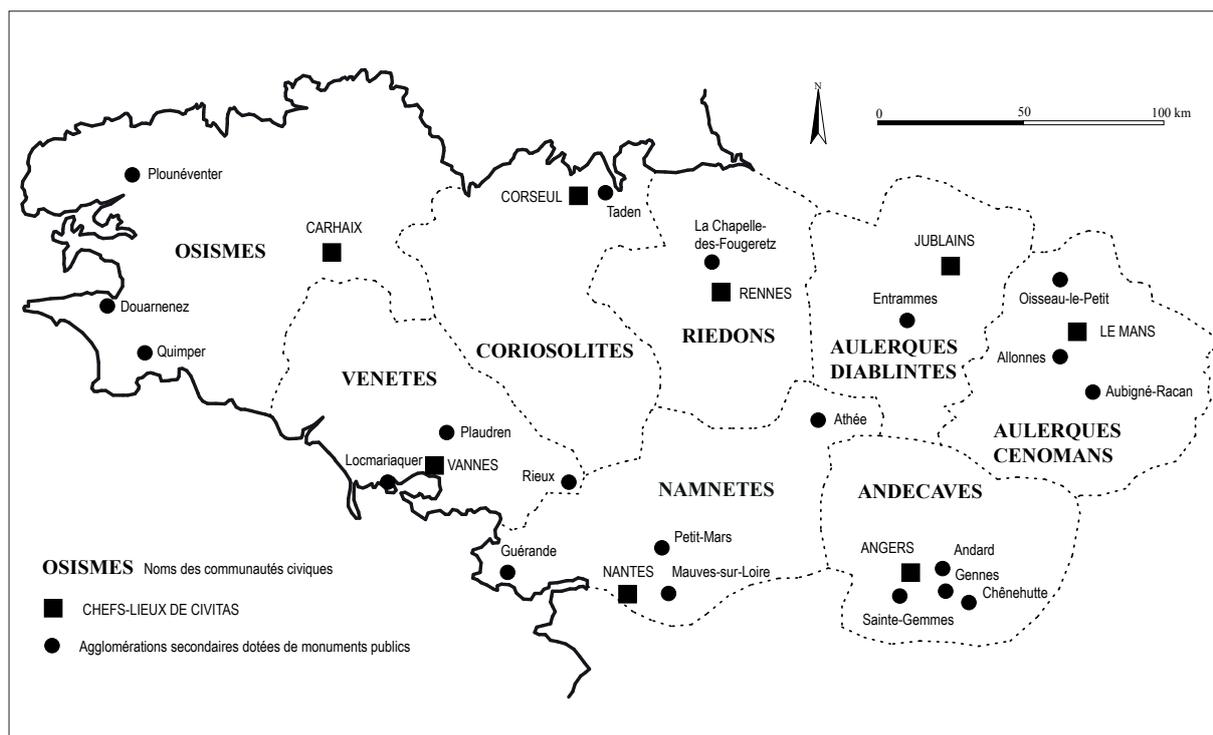


Fig. 1 : Les sept cités de Lyonnaise occidentales considérées dans cette étude (DAO Amandine Parisot).

**1. Les agglomérations secondaires qui ont livré des édifices publics**

Agglomérations	Édifices publics et trames viaires éventuelles
<b>OSISMES</b>	
Douarnenez / Trogouzel	• Temple monumental (type « mixte »)
Kérilien-Vorganium	• Réseau de rues • Théâtre (?) • Place (?)
Quimper	• Sanctuaire de Parc-ar-Groas (temple romano-celtique, portique, plusieurs bâtiments annexes)
<b>CORIOSOLITES</b>	
Taden	• Temple classique inscrit dans un téménos
<b>VÉNÈTES</b>	
Locmariaquer	• Théâtre gallo-romain • Thermes • Deux sanctuaires • Aqueduc inachevé
Plaudren	• Sanctuaire de Jupiter
Rieux-Duretie	• Temple classique
<b>RIÉDONS</b>	
La Chapelle-des-Fougeretz (agglomération non assurée)	• Sanctuaire avec péribole
<b>NAMNÈTES</b>	
Athée	• Sanctuaire consacré à Mars Mullo, dominé par un temple « mixte » • Théâtre gallo-romain • Thermes probables
Clis en Guérande	• Temple gallo-romain
Mauves-sur-Loire	• Sanctuaire (la phase monumentale a connu deux états successifs) • Théâtre gallo-romain • Thermes
Petit-Mars	• Théâtre gallo-romain • Édifice de nature indéterminée
<b>AULERQUES DIABLINTES</b>	
Entrammes ( ? )	• Thermes • Deux sanctuaires dominés par des temples romano-celtiques
<b>ANDÉCAVES</b>	
Andard (agglomération non assurée)	• Temple romano-celtique
Chênehutte-Trèves-Cunault	• Réseau de rues • Deux temples romano-celtiques • Place
Gennes	• Réseau de rues • Amphithéâtre incomplet • Nymphée probable (inclus dans des thermes ?) • Aqueduc • Bloc d'architecture monumental
Sainte-Gemmes-sur-Loire	• Théâtre gallo-romain • Thermes symétriques • Sanctuaire probable (structures en <i>opus quadratum</i> )
<b>AULERQUES CÉNOMANS</b>	
Allonnes	• Sanctuaire poliade de Mars Mullo • Sanctuaire des Perrières • Thermes symétriques
Aubigné-Racan	• Sanctuaire à temple mixte et péribole • Thermes • Théâtre • <i>Macellum</i>
Oisseau-le-Petit	• Deux sanctuaires • Théâtre

Ainsi présenté sous forme de tableau, cet inventaire rend compte de choix qui, pour certains, pourront paraître discutables. S'il n'est pas possible de tous les justifier dans le détail ici, soulignons que la présence du grand temple de Douarnenez-Trogouzel ne s'est pas imposée d'emblée : Douarnenez n'était sans doute au mieux qu'un agglomérat assez lâche d'établissements ayant pour la plupart une vocation artisanale<sup>11</sup>, et le sanctuaire en est distant d'environ 1 000 m ; nous y reviendrons, la remarquable monumentalisation du temple n'est sans doute pas la conséquence de l'installation de nombreuses *officinae* de salaisons, et les raisons de l'érection de ce qui était l'une des plus imposantes *aedes* de l'Ouest doivent être recherchées ailleurs. En revanche, le caractère parfois lacunaire de l'information nous a conduit à écarter certains monuments. Nous nous contenterons d'un exemple : le site de Saint-Étienne, à Guer, dans le sud de la *civitas* des Coriosolites, a livré des blocs d'architecture qui témoignent de l'existence d'un péristyle articulé aux angles par des piliers cordiformes. Ce type de structure désigne probablement un sanctuaire, mais il n'est pas incompatible avec une *villa*, raison pour laquelle il nous semble plus prudent de ne pas prendre en compte le site.

## 2. Une parure monumentale peu étoffée et inégalement répartie selon les cités

On le constate, peu d'agglomérations disposaient de monuments publics, et rares étaient celles qui pouvaient s'enorgueillir d'une parure variée<sup>12</sup>. Quelques-unes ont pourtant vu l'émergence de véritables complexes monumentaux, compacts et organiques, dominés par un sanctuaire qui en constitue la composante principale. C'est le cas à Aubigné-Racan (Aulerques Cénomans), sans aucun doute aussi à Sainte-Gemmes-sur-Loire (Andécaves), même si le sanctuaire n'a pas été fouillé (fig. 2). Nous sommes de toute évidence en présence de sanctuaires publics, où *balnea* et théâtres ne constituent que des manières d'annexes du temple. À Locmariaquer (Vénètes), Mauves-sur-Loire (Namnètes), Gennes (Andécaves), Oisseau-le-Petit (Aulerques Cénomans), les monuments publics sont en revanche plus dispersés ; cela n'interdit nullement qu'ils aient entretenu des rapports fonctionnels et aient périodiquement été reliés par des processions, mais les choix urbanistiques sont ici très différents<sup>13</sup>.

Peu nombreuses, ces agglomérations dotées d'édifices publics sont aussi inégalement réparties. Le territoire des Riédons, des Diablintes et des Coriosolites ne compte que très peu d'agglomérations secondaires, et celles-ci ne déploient qu'une maigre parure monumentale. À l'inverse, les Osismes, les Namnètes, les Andécaves et les Aulerques Cénomans présentent une armature urbaine plus complexe, avec des agglomérations mieux hiérarchisées et dont certaines comptent une parure monumentale importante. La cité des Vénètes offre une situation intermédiaire : elle aurait été rangée dans le premier groupe si ne s'y trouvait Locmariaquer, qui compte une parure monumentale si diversifiée que certains érudits du XIX<sup>e</sup> s. ont pu proposer d'y localiser le chef-lieu de la *civitas*.

11. Nous nous appuyons ici sur la notice de site très détaillée rédigée par J.-Y. Éveillard et J. Peuziat pour le PCR agglomérations secondaires : le récolement des données archéologiques semble exclure une structure véritablement urbaine et impose l'image d'un agglomérat assez lâche, très largement dominé par des structures à vocation artisanale.

12. Éloquente de ce point de vue est la comparaison de l'inventaire dressé ici et de la liste des agglomérations secondaires potentielles établie par M. MONTEIL, « Agglomérations secondaires de Bretagne et Pays de la Loire » [n. 4], n. 2, p. 79. Certes, cette liste a depuis été expurgée, mais elle met en lumière la faible proportion des agglomérations dotées d'édifices publics.

13. On relève aussi des choix très différents dans les chefs-lieux : il suffira de renvoyer à ce propos aux cas de Jublains, dont les monuments publics (sanctuaire, forum, thermes, théâtre) sont répartis en une séquence axiale qui traverse toute l'agglomération et en constitue l'épine dorsale, et de Vannes, où les monuments (forum, thermes, portique, théâtre) sont au contraire groupés sur le sommet et les flancs de la colline de Boismoreau. Il y a là deux façons différentes, guidées seulement en partie par la topographie, de rendre sensible la domination sur la vie urbaine des lieux de la vie communautaire. Dans ces deux exemples, il est patent que c'est la répartition des masses monumentales qui structurait visuellement le tissu urbain, plus que la trame viaire.

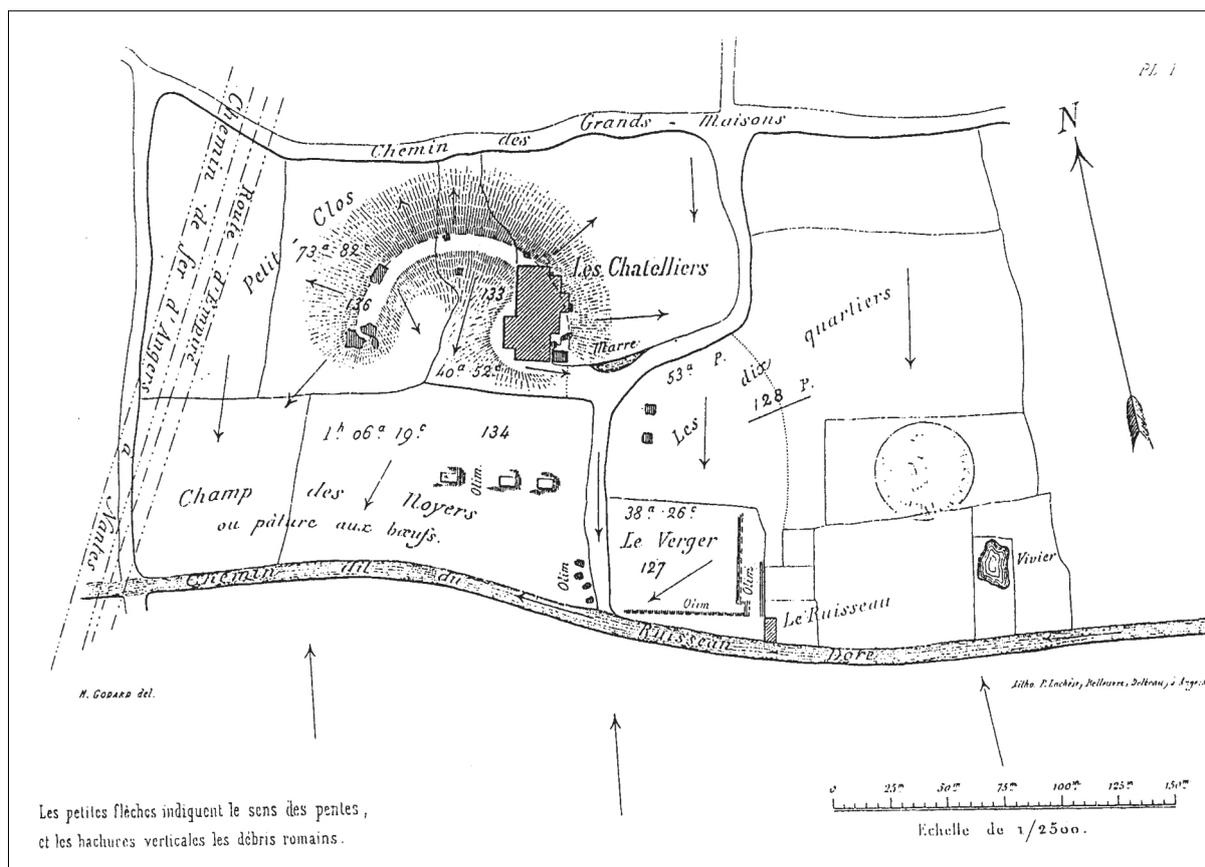


Fig. 2 : Plan des structures architecturales de Sainte-Gemmes-sur-Loire (d'après V. Godard-Faultrier). Ce plan d'ensemble, le seul disponible, a été dressé avant les fouilles des thermes. La cavea du théâtre est aisément repérable ; les thermes s'étendent du nord au sud, dans les parcelles situées à l'est ; quant au temple, il doit être recherché dans les parcelles méridionales, dans le Champ des Noyers.

## II. Des panoplies monumentales peu variées et dominées par les édifices sacrés

La faible monumentalisation des agglomérations du territoire a pour corollaire le manque de variété des panoplies. Dresser un bilan sur les différents types monumentaux représentés n'implique nullement de consacrer une notice à chaque édifice, mais de dégager les traits saillants de la documentation, en nous intéressant d'abord aux questions de typologie monumentale ; ce faisant, nous serons à plusieurs reprises amené à insister sur la modestie des structures architecturales.

### 1. L'architecture religieuse

Les édifices sacrés sont les mieux représentés : des temples, parfois leur péribole et des bâtiments annexes, ont été découverts dans de nombreuses agglomérations, et quelquefois fouillés. Deux problèmes nous retiendront ici, qui sont partiellement liés : celui de la typologie des temples, et celui du statut des sanctuaires.

Sur le plan typologique, on peut distinguer trois catégories. Les temples dits romano-celtiques – le vocable n'est pas totalement satisfaisant, mais celui de « temples gallo-romains » l'est encore moins, en ce qu'il ignore les occurrences bretonnes et germaniques du type, et celui de « temples indigènes » porte en lui une hypothèse « génétique » qui nie la réalité des apports romains – sont les plus nombreux ; ils présentent le plus souvent une morphologie très modeste. Celui des Busses, à Oisseau-le-Petit (Aulnès-sous-Bois) se signale cependant par son insertion dans un cadre rigoureux, puisque son péribole revêt la forme d'un quadriportique (fig. 3), structure seulement attestée dans le cadre régional à Jublains

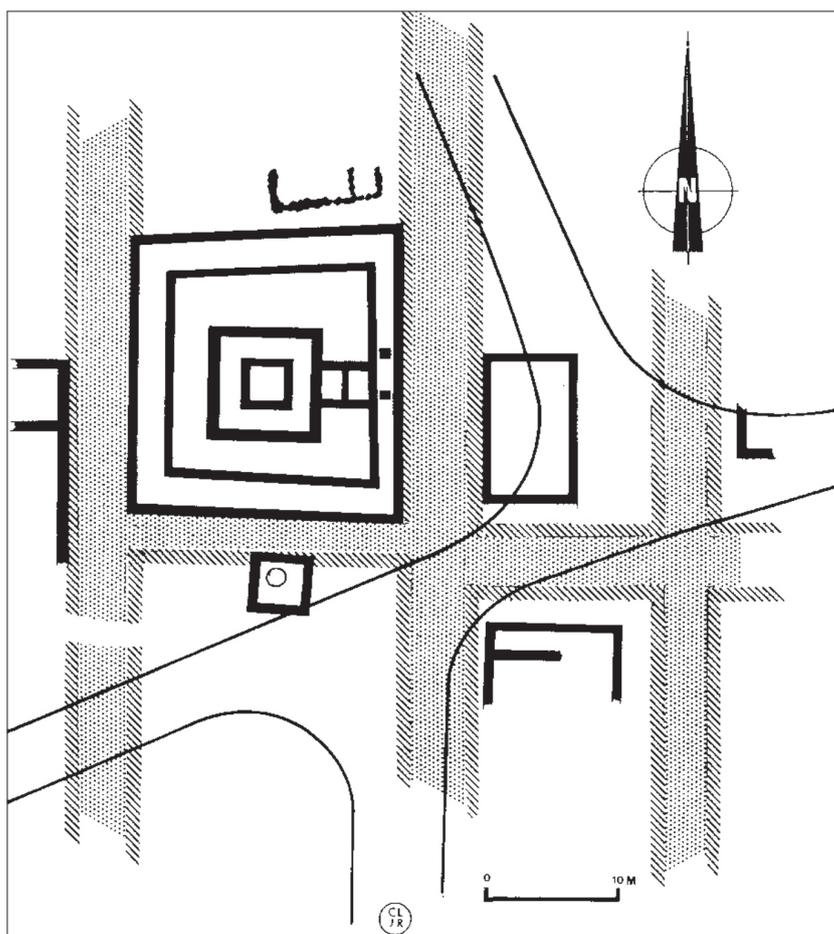


Fig. 3 : Sanctuaire des Busses à Oisseau-le-Petit (d'après CAG 72).

et Allonnes (fig. 4), dans deux sanctuaires poliades. Le temple des Perrières à Allonnes (Aulerques Cénomans), consacré à Minerve, s'enrichissait quant à lui en façade d'un petit porche (fig. 5).

Il faut envisager l'existence de temples classiques. Les travaux de l'équipe réunie par Jacques Naveau autour du sanctuaire périurbain de Jublains (fig. 6b) ont de ce point de vue joué un rôle important, en démontrant que rien ne justifiait la restitution de deux systèmes de couverture différents pour la *cella* et le déambulatoire et retenant par conséquent la restitution d'un périptère octostyle corinthien<sup>14</sup>. Ce sont des solutions analogues que nous avons défendues pour les temples de Mauves-sur-Loire (dernier état) (fig. 6d), Rieux (fig. 6a) et Taden<sup>15</sup>. Celui de Mauves-sur-Loire, qui a fait l'objet de nombreux programmes de fouilles, est le mieux connu, puisqu'il a livré d'assez nombreux fragments de son élévation corinthienne<sup>16</sup> ; il éclaire celui de Rieux, dont seuls le podium et les premières assises de la *cella* ont été retrouvées, et celui de Taden, dont les clichés aériens ont longtemps été mal interprétés<sup>17</sup>.

Il faut enfin faire une place à une troisième catégorie, ouverte aux temples que les archéologues de langue anglaise ou allemande appellent « classicisés » ou « mixtes »<sup>18</sup>. Il s'agit d'édifices développant un

14. J. NAVEAU (dir.), *Jublains et les Diablintes* [n. 2], p. 200-201.

15. Y. MALIGORNE, *Architecture* [n. 2], p. 59-64 ; voir aussi note suivante.

16. M. MONTEIL, Y. MALIGORNE, G. AUBIN et al., «Le sanctuaire gallo-romain de Vieille-Cour à Mauves-sur-Loire : bilan des connaissances», *RAO*, 26, 2009, p. 167-173.

17. Pour une critique des propositions de Loïc Langouët et la formulation d'une hypothèse alternative, voir Y. MALIGORNE, «Le paysage monumental de l'Armorique romaine : quelques remarques», in J.-Y. ÉVEILLARD (éd.), *La pierre en Basse-Bretagne. Usages et représentations*, Brest, 2001, p. 80.

18. D.R. WILSON, «Romano-Celtic Temple Architecture», *JBAA*, 38, 1975, p. 19-27 ; P.D. HORNE, «Roman or Celtic Temples ?

déambulatoire complet autour d'une *cella* en tour, et associant à ces deux composantes des caractères perçus comme caractéristiques de l'architecture classique, à savoir le podium et le *pronaos*. Les *civitates* de l'Ouest ont livré plusieurs déclinaisons intéressantes de ces schémas architecturaux, qui s'inscrivent dans une combinatoire très variée. Le temple de Mars Mullo à Allonnes, entouré d'un quadriportique, est juché sur un podium et associe une *cella* turriforme circulaire, un déambulatoire carré et un porche assurément surmonté d'un fronton (fig. 4)<sup>19</sup>. Le temple d'Athée, consacré à Mars Mullo, présente une *cella* et une galerie circulaire juchées sur un podium (fig. 7)<sup>20</sup>. Le temple de Douarnenez-Trogouzel, incomplètement connu, met en œuvre une structure plus complexe, puisqu'il greffait vraisemblablement un porche à une *cella* et une galerie octogonale, porche qui a son pendant à l'arrière du temple, dans une pièce que l'on ne sait trop comment désigner, mais qui pourrait avoir été l'équivalent de l'adyton des temples classiques (fig. 8)<sup>21</sup>. Le temple d'Aubigné-Racan (Aulerques Cénomans) est le plus inattendu<sup>22</sup> : lui que son plan aurait immanquablement conduit à désigner comme un périptère tout à fait classique juche sur un haut podium une *cella* quadrangulaire entourée par un déambulatoire complet ; en façade, l'édifice est ouvert par un dispositif hexastyle, avec deux colonnes en retour, mais le reste du déambulatoire est fermé par un mur plein scandé par des pilastres, mur dont un pan de 14 m de haut a été retrouvé effondré en connexion (fig. 6c). Les caractères inhabituels du sanctuaire d'Aubigné ne s'arrêtent pas à l'*aedes* : le téménos est délimité par un mur péribole animé par huit absides – elles auraient abrité selon les fouilleurs des statues ou des bassins, ce qui dit bien les hésitations qui prévalent sur leurs fonctions –, toutes ouvertes vers l'extérieur, dispositif dont nous ne connaissons aucun équivalent et qui confère à la structure une valeur singulière (fig. 9)<sup>23</sup>. Outre le fait que, en l'absence de portiques, ce péribole ne contribue que faiblement à la mise en valeur du temple, l'orientation des exèdres affirme clairement que le sanctuaire était un point focal, et probablement le principal lieu de convergence de l'agglomération. Le parallèle plusieurs fois allégué avec la Bibliothèque d'Hadrien, à Athènes, et les conclusions chronologiques qui en sont tirées<sup>24</sup> n'emportent pas la conviction, d'abord parce que le monument athénien offre une disposition beaucoup plus conventionnelle de ses exèdres, lesquelles sont tournées vers l'intérieur du complexe, ensuite parce qu'on ne saurait lui assigner un rôle

---

A Case Study», in M. HENIG, A. KING (éds.), *Pagan Gods and Shrines in the Roman Empire* (Oxford University Committee for Archaeology, Monograph n° 8), Oxford, 1986, en part. p. 19-23 (mais les temples avec une « frontal extension to the ambulatory » recensés fig. 3 relèvent parfois du type classique) ; M. TRUNK, *Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen* (Forschungen in Augst 14), Augst, 1991, p. 83-84.

19. Sur la typologie du temple, voir V. BROUQUIER-REDDÉ, K. GRUEL et al., « Le sanctuaire de Mars Mullo chez les Aulerques Cénomans », *Gallia*, 61, 2004, p. 314-317. Nous préférons ici le terme de porche à celui de *pronaos*, puisque la structure n'est pas en contact avec la *cella* et vient se greffer au déambulatoire. L'existence d'un fronton peut-être déduite de celle du porche ; en revanche, c'est à tort que les fouilleurs lui attribuent plusieurs importants fragments lapidaires, dans lesquels ils reconnaissent des corniches de rampant au motif qu'une des moulures porte un méandre en svastikas incliné. Ces blocs proviennent d'une architrave bien caractérisée, composante complètement absente des rampants, qui ne reproduisent pas d'entablement complet ; de surcroît, les blocs comportent un soffite orné, qui ne saurait avoir sa place sur un fronton.
20. Y. MALIGORNE, *Architecture* [n. 2], p. 55-56.
21. Y. MALIGORNE, *Architecture* [n. 2], p. 56-59.
22. C. LAMBERT, J. RIOUFFREY, « Le sanctuaire d'Aubigné-Racan (Sarthe) », in V. BROUQUIER-REDDÉ, E. BERTRAND, M.-B. CHARDENOUX, K. GRUEL, M.-C. L'HUILLIER (éds.), *Mars en Occident*, actes du colloque international, Rennes, 2006, p. 223-227.
23. Il n'est pas rare qu'un péribole serve d'appui à d'autres bâtiments. Sur le plan formel (et peut-être fonctionnel, mais nous avons vu les hésitations des fouilleurs sur ce plan), un lointain parallèle peut être offert par le mur oriental du soubassement du *Claudianum*, sur le Caelius (aujourd'hui via Claudia), dans lequel Néron a ouvert un gigantesque nymphée, constitué d'une séquence d'exèdres. Si tant est que le parallèle ait quelque valeur et ne soit pas purement fortuit, l'étrangeté de l'exemple cénomane réside dans le fait que le péribole se présente intérieurement comme une structure amorphe et que ses seuls aménagements soient précisément dirigés vers l'extérieur.
24. C. LAMBERT, J. RIOUFFREY, « Aubigné-Racan » [n. 22], p. 227 : « Ce système architectural manifestement inspiré de la bibliothèque d'Hadrien à Athènes suffit à inscrire tous ces monuments dans une série caractéristique du début du II<sup>e</sup> s. ».

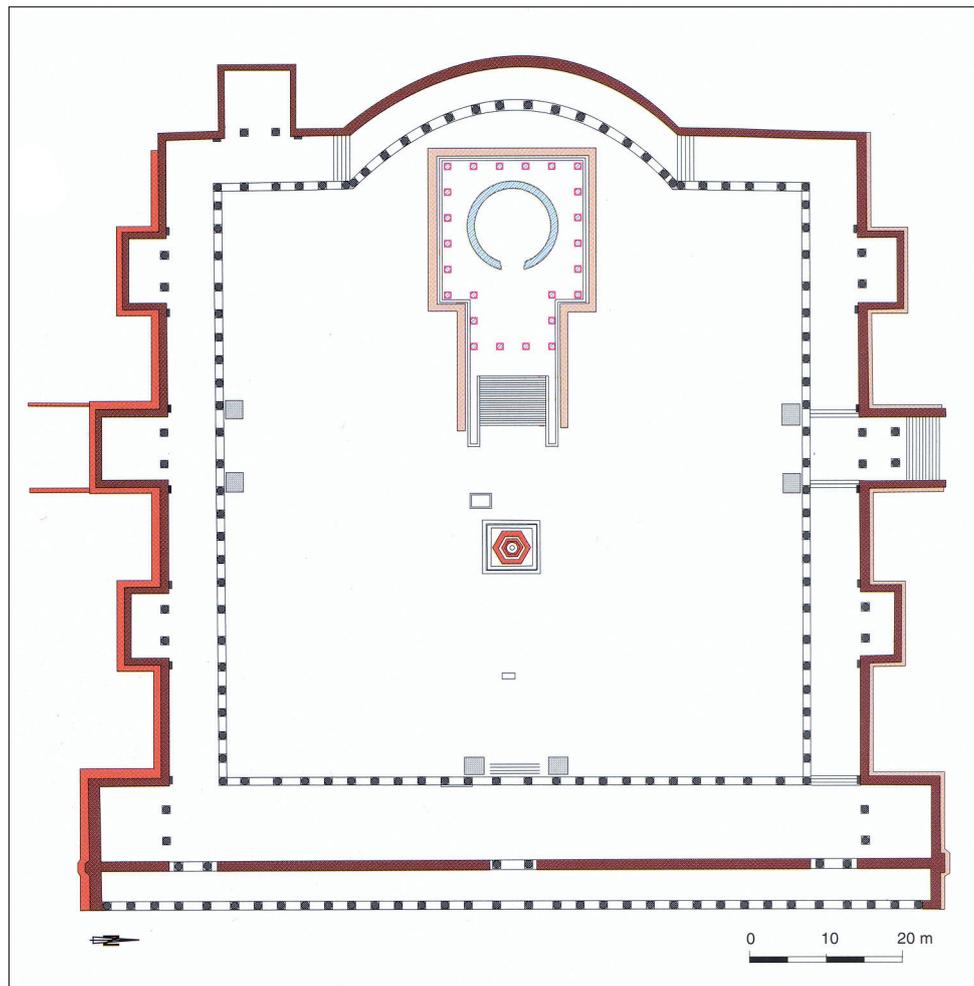


Fig. 4 : (a) Plan d'ensemble de la phase monumentale du sanctuaire de la Foresterie à Allonnes.

de tête de série : il ne fait que reproduire l'ordonnance du *Templum Pacis* de Vespasien, érigé en 72-75<sup>25</sup>, et ce système de portiques scandés par des exèdres se rencontre déjà sous une forme achevée dans la *porticus Liviae*, érigée sur l'Esquilin entre 15 et 7 av. n.è.<sup>26</sup>

Nous devons maintenant quitter le terrain strictement typologique pour essayer de déterminer les raisons de ces choix. Elles doivent d'abord être recherchées dans des facteurs culturels et rituels : si rien ne démontre que les sanctuaires romano-celtiques, mixtes et classiques étaient le cadre de cérémonies fondamentalement différentes et si tous les édifices sont structurés par le couple autel-*cella*, force est de constater que la hiérarchie des espaces et l'importance de l'axe structurant qui relie le monument sacrificiel à l'image de la divinité sont diversement exprimées ; les monuments qui disposent d'un escalier de façade, d'un *pronaos* ou d'un porche traduisent de la manière la plus concrète les relations qui unissent les deux pôles principaux du sanctuaire ; dans le même temps, et sans même parler de rites

25. Pour le *Templum Pacis*, voir maintenant R. MENEGHINI, A. CORSARO, B. PINNA CABONI, « Il *Templum Pacis* alla luce dei recenti scavi », in F. COARELLI (dir.), *Divus Vespasianus*, catalogue d'exposition, Rome, 2009, p. 190-201 ; pour le parallèle entre *Templum Pacis* et *stoa* d'Hadrien à Athènes, F. COARELLI, s.v. « Pax, templum », in E.-M. STEINBY (éd.) *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, IV, P-S, Rome, 1999, p. 69-70.

26. Sur le portique de Livie, voir P. GROS, *L'architecture romaine, 1, Les monuments publics*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 2011, p. 103 avec fig. 103.

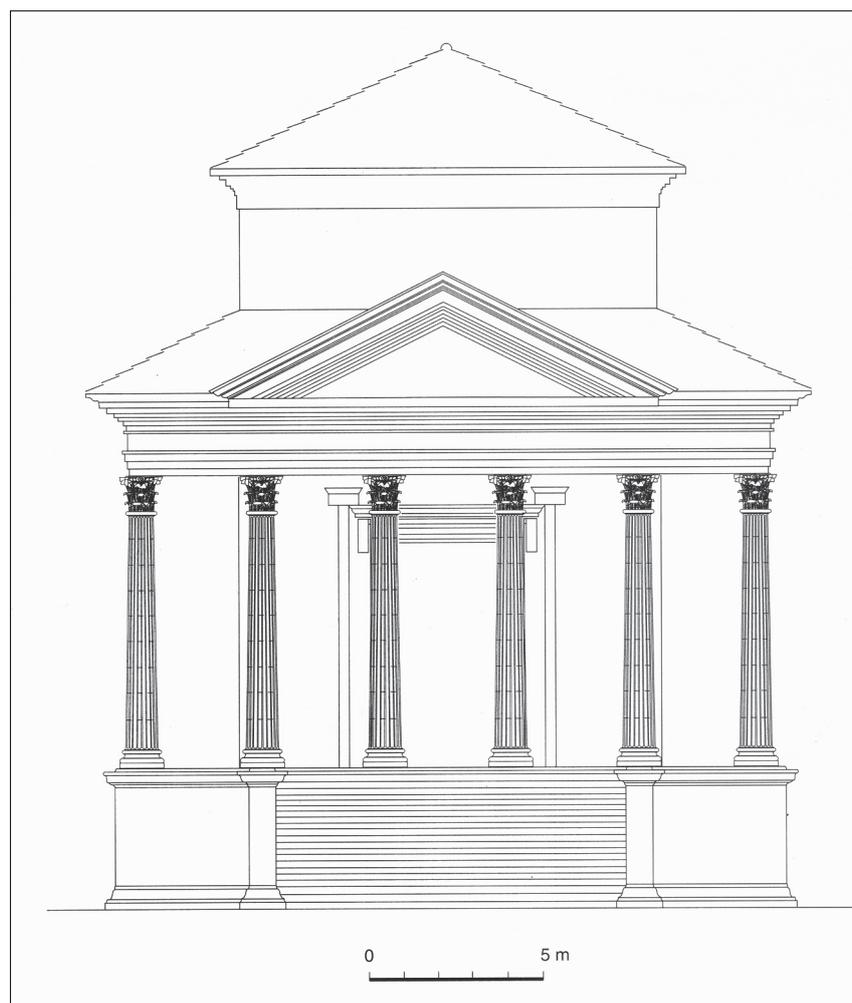


Fig. 4 : (b) Élévations restituées du temple (d'après K. Gruel et V. Brouquier-Reddé).

circumambulatoires, les temples « mixtes » conservent aux fidèles la possibilité de circuler autour de la *cella*, de formuler des vœux et déposer des ex-voto au plus près de la divinité. Le temple d'Aubigné-Racan est éclairant de ce point de vue : il semble que les bâtisseurs de cette singulière *aedes* aient voulu évoquer avec son enveloppe externe un schéma pseudopériptère dont le caractère orthodoxe serait à peine tempéré par la présence de pilastres à la place des colonnes engagées<sup>27</sup>, tout en ménageant la possibilité concrète de circuler autour de la *cella*.

Quand elles sont connues avec une précision suffisante, les péristasis des temples classiques et « mixtes » de notre aire d'étude présentent des rythmes voisins : le rapport entraxe : diamètre inférieur des colonnes est de 3,88 à Mauves-sur-Loire, étonnamment proche de celui de la façade du temple de Jublains (3,87) et de la façade du porche tétrastyle du temple d'Allonnes (3,74) ; seul le temple d'Aubigné-Racan devait présenter un rythme un peu plus dense (3,15), si toutefois l'on accepte avec nous d'attribuer aux colonnes du porche un diamètre équivalent à la longueur des pilastres qui scandaient les murs du déambulatoire. Ces rythmes sont certes très éloignés du pycnostyle qui prévalait dans la

27. On observe semblable dispositif sur le temple de Rome et Auguste à Ostie (P. PENSABENE, *Ostiensium marmorum. Decus et decor. Studi architettonici, decorativi e archeometrici*, Rome, 2007, p. 136 et fig. 73), ou encore sur les deux temples latéraux du capitol de Sbeitla, en Proconsulaire (J. ONIANS, *Bearers of Meaning. The Classical Orders in Antiquity, the Middle Age and the Renaissance*, Cambridge, 2<sup>e</sup> éd., 1990, fig. 25 et p. 48).

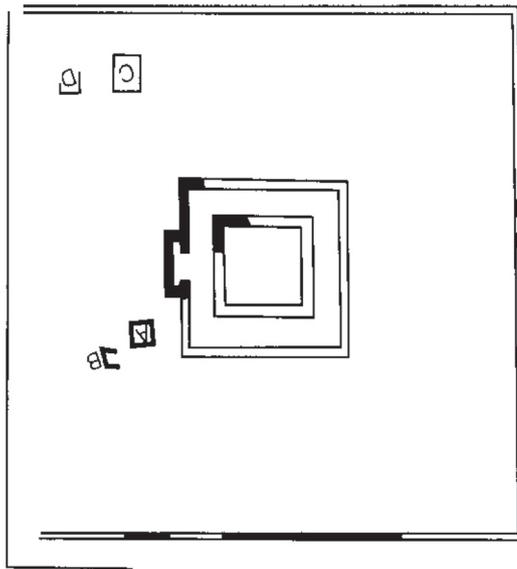


Fig. 5 : Sanctuaire des Perrières à Allonnes (d'après CAG 72).

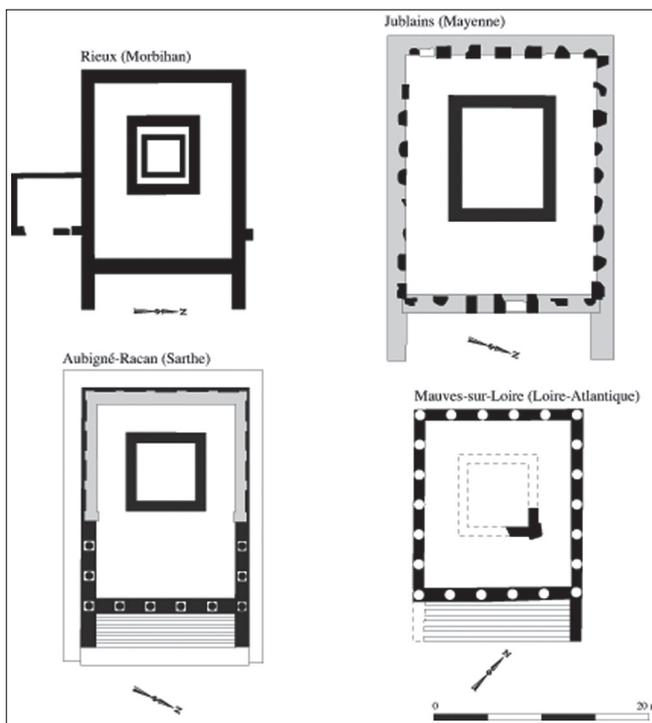


Fig. 6 : temples mixtes et classiques de l'ouest de la Gaule (DAO M. Monteil).  
 (a) Rieux, Château-Merlet.  
 (b) Jublains, sanctuaire périurbain.  
 (c) Aubigné-Racan.  
 (d) Mauves-sur-Loire.

grande architecture impériale, mais beaucoup plus denses que ceux des colonnades des temples romano-celtiques, qui sont dominées par un effet de quasi-transparence. Ces rapprochements et la récurrence de valeurs voisines ne sont pas fortuits et traduisent une volonté de conférer à l'enveloppe externe une certaine monumentalité et, partant, d'accroître la dignité des *aedes*.

De ces constats et propositions, on peut essayer de dégager quelques hypothèses sur le statut juridique des sanctuaires : tous les temples «mixtes» et classiques semblent dominer des sanctuaires publics, gérés pour la *civitas* ou l'une de ses subdivisions ; le choix de ces ordonnances ne témoigne pas seulement des plus amples disponibilités financières des commanditaires, mais encore d'un effort conscient pour traduire dans l'espace et les volumes les pratiques rituelles. Ce n'est pas un hasard si

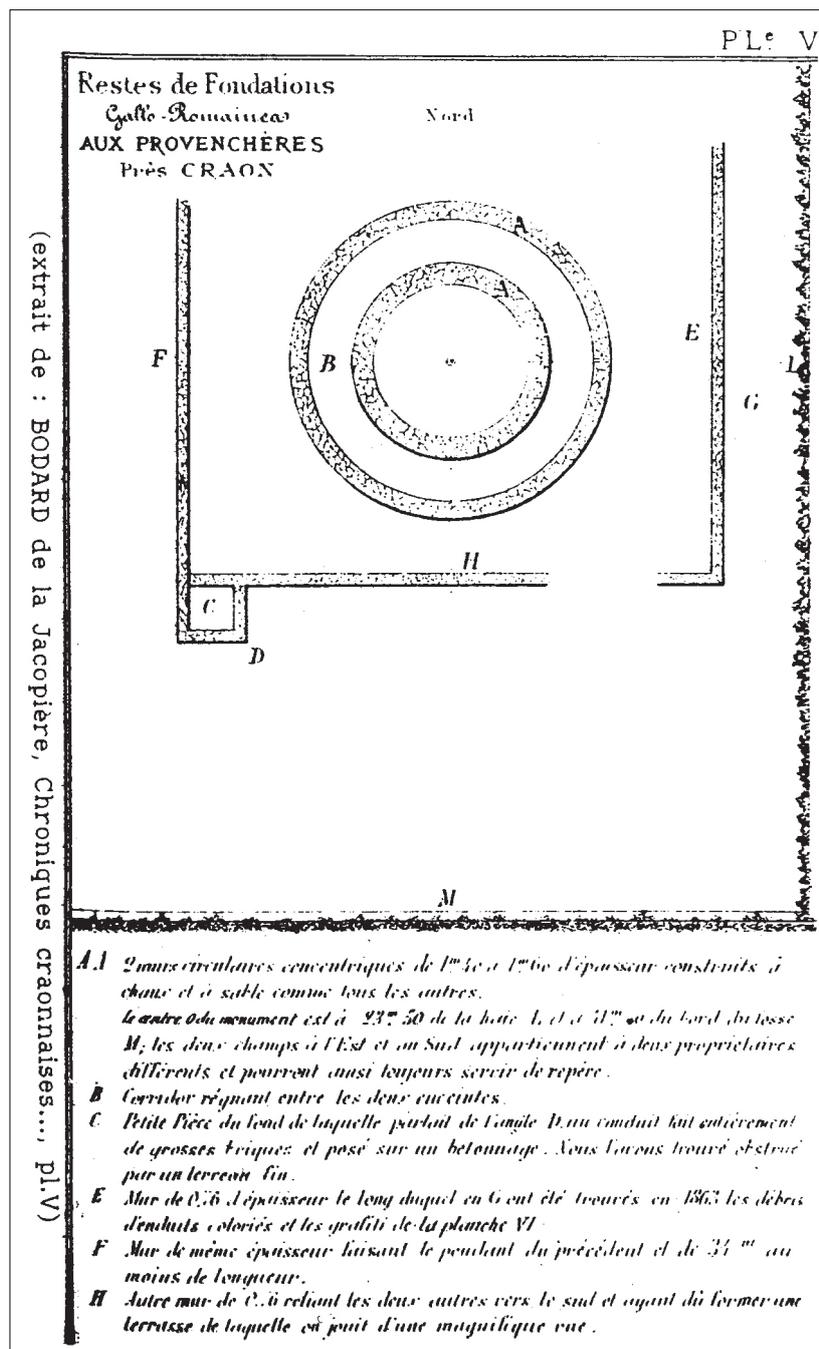


Fig. 7 : Athée, Les Provenchères, sanctuaire de Mars Mullo (d'après D. Bodard de la Jacopière).

deux des trois temples poliades attestés par l'archéologie dans notre territoire d'enquête relèvent d'un schéma «classicisant» (Allonnes et Corseul), le temple de Jublains relevant nous l'avons vu d'un type péripptère ; mais ce n'est pas un hasard non plus si ces deux sanctuaires, en dépit d'une ressemblance souvent affirmée mais superficielle, relèvent de choix très différents, qui prouvent la capacité d'adaptation à des situations locales. Les liens entre le statut public d'un lieu de culte et des types monumentaux empruntant beaucoup à l'architecture classique ne sont pas exclusifs, comme le prouve l'exemple du temple romano-celtique de Plaudren, que nous évoquons dès l'introduction.

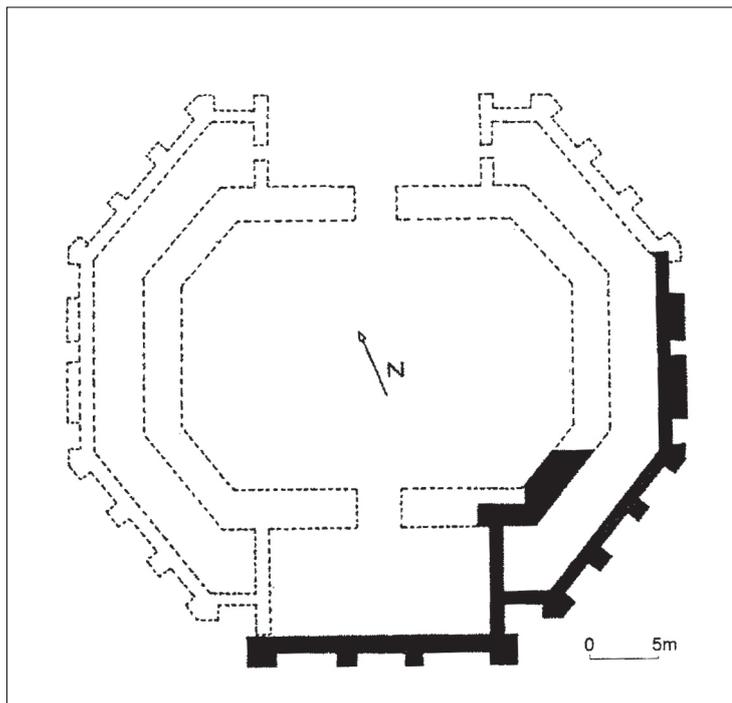


Fig. 8 : Restitution du temple de Douarnenez Trogouzel (M. Clément).

## 2. Les édifices de spectacle

Huit ou neuf édifices de spectacles sont recensés, l'hésitation portant sur le théâtre de Kérilien (Osismes), que l'historiographie tient pour assuré, mais qui est très mal documenté par la bibliographie ; l'examen du site ne fournissant aucun indice probant, il nous semble prudent de réserver notre jugement<sup>28</sup>. On ne peut manquer de remarquer que la répartition des édifices de spectacles privilégie très nettement les Andécaves, les Namnètes et les Aulerques Cénomans, qui de ce point de vue sont plus proches de ce que l'on observe dans les cités de l'Aquitaine que chez leurs voisins d'Armorique.

Les théâtres relèvent tous du type gallo-romain, avec une *cavea* outrepassant généralement le demi-cercle, et des aménagements scéniques très réduits. Les structures architecturales sont très simples, seul le deuxième état du théâtre d'Aubigné faisant exception, les murs définissant clairement *maeniana* et *cunei* (fig. 10). Les deux théâtres namnètes de Mauves-sur-Loire et Petit-Mars se signalent par leur extrême dépouillement, et ils entretiennent une parenté telle que leur construction doit être imputée au même architecte ou au même entrepreneur. Seul le périmètre extérieur de leur *cavea* est délimité, dans les deux cas par deux murs distants de 3 à 4 m et constitués, à Mauves de 20 pans, à Petit-Mars, de 22 pans, dispositif dont nous ne connaissons pas d'autres occurrences et qui vise à simplifier la construction ; apparemment, aucune structure ne séparait la *cavea* de l'aire plane de l'*orchestra*, seulement fermée

28. Ces monuments sont assurément les plus mal documentés. Seuls le théâtre d'Aubigné-Racan et l'amphithéâtre de Gennes ont bénéficié de fouilles récentes, les autres ayant simplement fait l'objet de dégagements anciens, quand ils n'ont pas tout simplement été identifiés sur des clichés aériens. Sur les théâtres, la documentation est commodément rassemblée par M. MATTER, *Les édifices de spectacles en Gaule Lyonnaise*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 1985, p. 198-215 et 222-227 et U. NIFFELER, *Römisches Lenzburg : vicus und Theater (= Pro Vindonissa VIII)*, Brugg, 1988. Pour l'amphithéâtre de Gennes, il est souhaitable de se reporter aux rapports des fouilles de G. Boisbouvier (1987), et de S. Dardaine et M. Fincker (1990, 1991, 1992 et 1993), déposés au SRA Pays de la Loire, à Nantes. Cet article était pratiquement achevé quand nous avons pu prendre connaissance d'un récent travail universitaire établissant un bilan très complet sur les théâtres et amphithéâtres de l'Ouest : É. GUEZENNEC, *Les édifices de spectacles de Lyonnaise occidentale*, mémoire de Master 1, université de Nantes, 2 vol., 2012 (nous remercions vivement l'auteur de nous avoir transmis son travail).

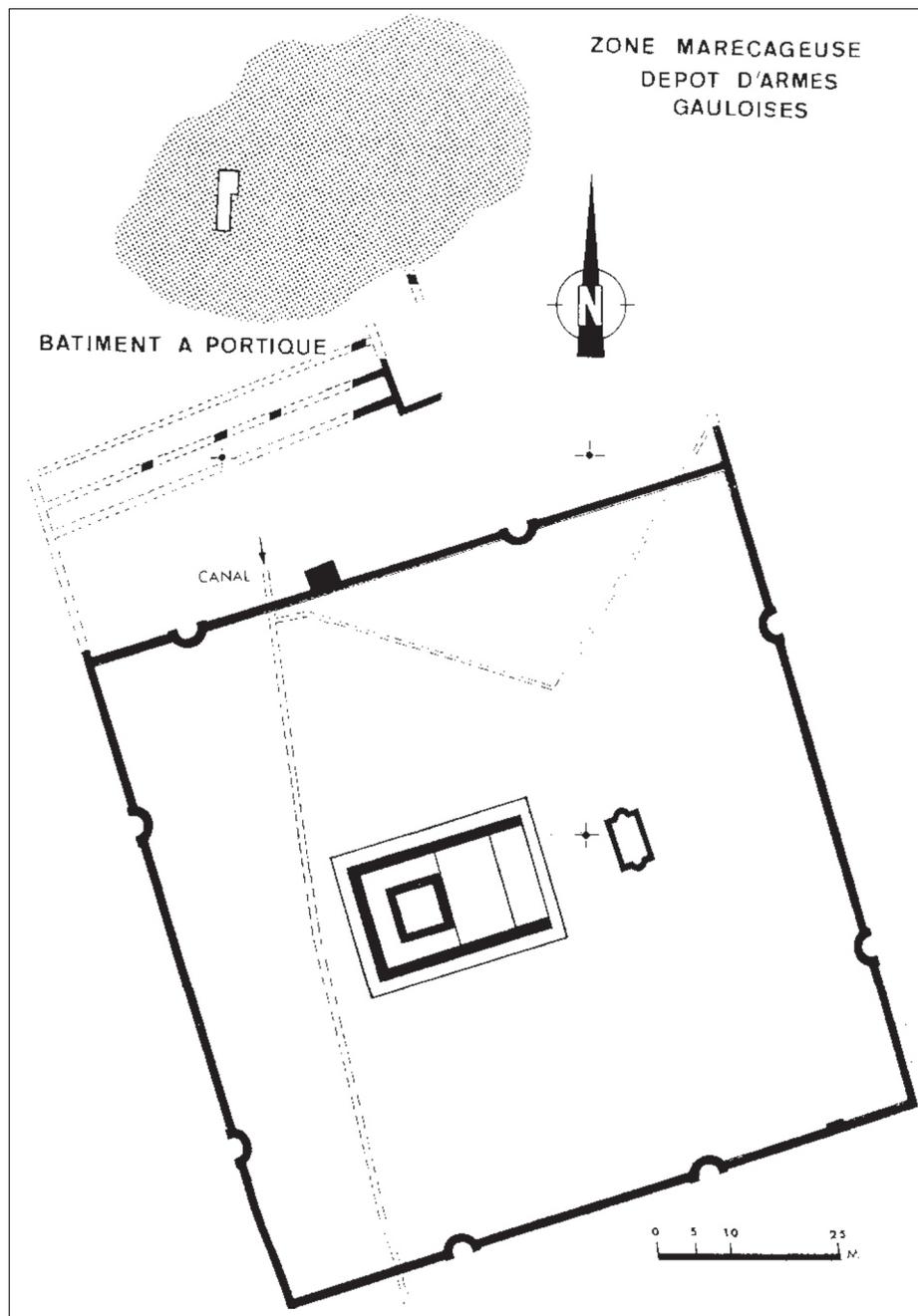


Fig. 9 : Le sanctuaire d'Aubigné-Racan (d'après C. Lambert et C. Riouffreyt).

à l'arrière par un mur rectiligne joignant les deux extrémités du mur périmétral de la *cavea* ; les deux théâtres présentent enfin, dans la partie basse de leur *cavea* et en position légèrement latérale, une structure quadrangulaire isolée dans laquelle il faut sans doute reconnaître une tribune d'honneur ; le deuxième état du théâtre d'Aubigné-Racan met en œuvre un aménagement identique, intégré cependant dans des structures plus complexes.

Cette simplicité structurelle caractérise aussi le demi-amphithéâtre de Genes (Andécaves), étonnant compromis entre une recherche de monumentalité et des disponibilités financières sans doute réduites (fig. 11). Le plus grand soin a été accordé à l'arène, cernée par un podium et, sur les trois-quarts de sa circonférence, un euripe. Deux murs enserrant sa partie nord, au pied de la *cavea*, entre lesquels

s'ouvrent trois *carceres* ; les autres structures se réduisent à un mur elliptique délimitant la *cavea*, mur auquel se greffe une terrasse d'accès, et à un mur de soutènement scandé de contreforts, puissant mais mal fondé, à l'est ; ce mur n'avait pas son équivalent à l'ouest, où les fouilleurs ont rencontré des aménagements compatibles avec une structure en bois, preuve que les bâtisseurs avaient choisi de privilégier l'accès depuis l'agglomération, qui n'a pas seulement une fonction statique, mais aussi une vocation rythmique. Les fouilles successives n'ont pas décelé le moindre aménagement maçonné de la cella mais ont mis au jour de très nombreux clous, qui autorisent à évoquer des gradins en bois.

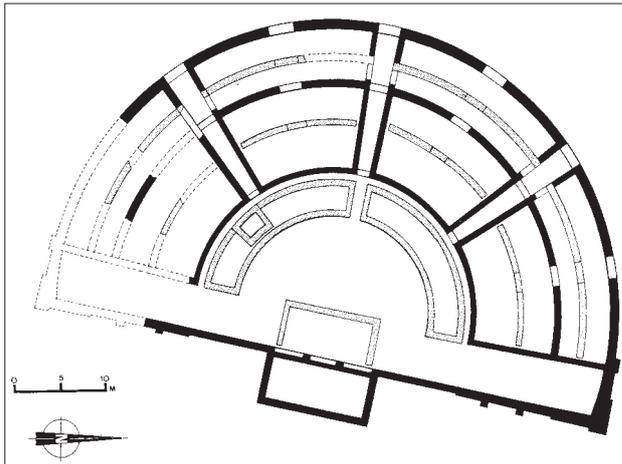


Fig. 10 : Les deux états du théâtre d'Aubigné-Racan. En noir, le premier état ; en blanc, les ajouts du second état (d'après C. Lambert et J. Riouffreyt).

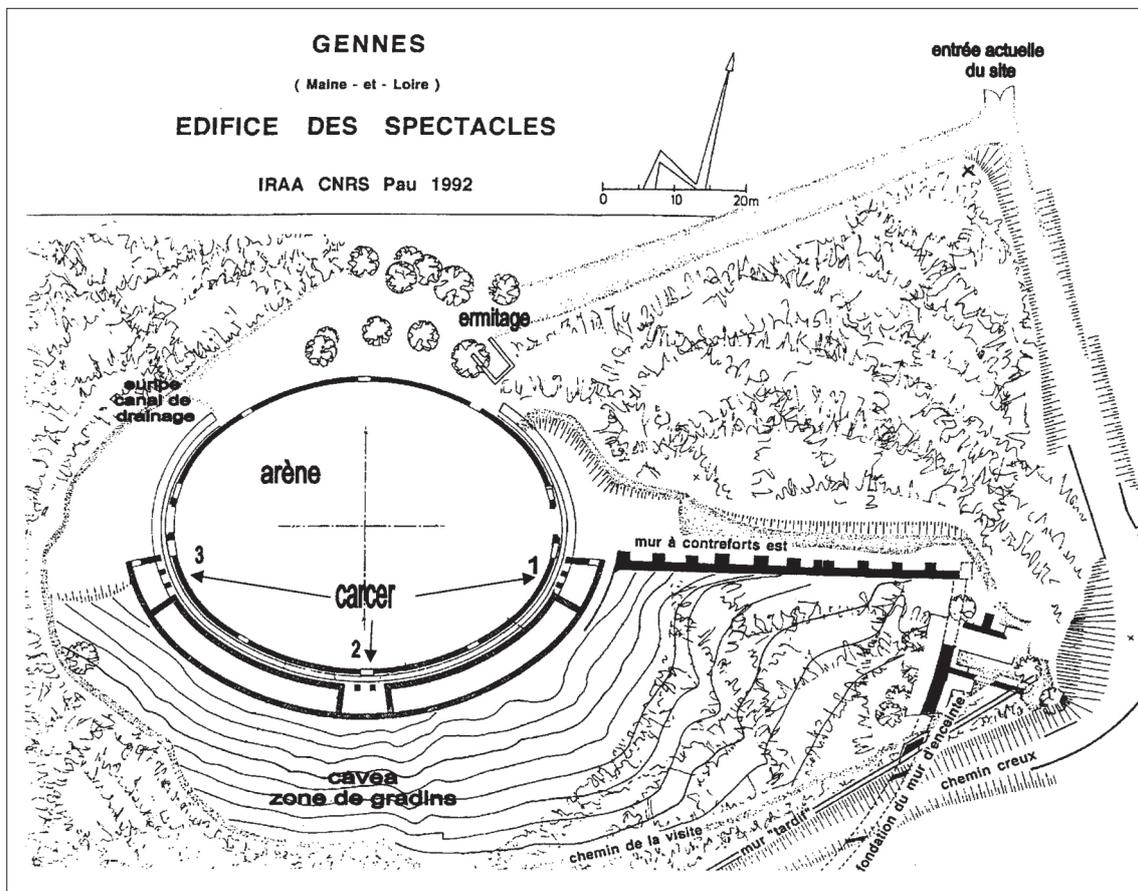


Fig. 11 : Plan partiel de l'amphithéâtre de Gennes (d'après M. Fincker). L'arène, les *carceres* et le mur à contreforts apparaissent, mais seule une partie de la *cavea* et de son mur périmètre est figurée.

### 3. Les édifices de l'eau : thermes et nymphée, aqueducs

#### Thermae et balnea<sup>29</sup>

Les balnéaires et les thermes sont peu nombreux, et certains sont si mal connus qu'il n'est guère possible d'aller au-delà de la simple mention : c'est le cas des thermes de Mauves-sur-Loire, de ceux d'Athée, seulement repérés en prospection ; ceux d'Entrammes présentent en revanche un état de conservation exceptionnel (fig. 12). Les thermes d'Aubigné-Racan, fouillés entre 1989 et 1991, sont très bien documentés : ils présentent dans leur premier état une séquence complète à itinéraire rétrograde, associée à une palestre modeste enserrée par une *porticus triplex* ; le deuxième état voit un agrandissement des salles thermales, avec l'ajout d'une grande salle – qui pourrait, selon A. Bouet, être identifiée à une *basilica thermarum* ou à une salle de sport – et un accroissement du *frigidarium* (fig. 13).

Les cités de l'Ouest connaissent surtout deux exemples de thermes symétriques, type le plus monumental, même s'il importe de souligner qu'il ne s'agit pas ici de thermes de type dit « impérial », puisque les espaces axiaux, qui relient les deux séquences balnéaires, ne sont nullement composés des éléments de base du circuit thermal ; le schéma symétrique offre de surcroît un précieux *terminus post quem*, puisque ses premières occurrences datent du règne de Néron.

L'établissement de Sainte-Gemmes-sur-Loire<sup>30</sup> se signale par sa superficie (au moins 7200 m<sup>2</sup>), qui se partage de façon équilibrée entre les salles thermales et la palestre, laquelle était enserrée par un tri- ou quadriportique ; par son plan symétrique, répartissant deux séquences à itinéraire rétrograde de part et d'autre d'une suite axiale dominée par de grandes *natationes* ; par son riche décor, enfin, qui faisait appel à des ordres monumentaux mais aussi à des placages de marbre de belle qualité (fig. 14). A. Bouet, s'appuyant en cela sur la typologie des salles thermales, juge probable une fonction thérapeutique des thermes<sup>31</sup>, hypothèse qui, si elle était retenue, devrait entraîner une réévaluation de l'ensemble du complexe monumental.

Les thermes des Tuffêtes, à Allonnes, fouillés au milieu du XIX<sup>e</sup> s. et donc non fermement datés, obéissent au même principe d'organisation, avec deux sections à itinéraire rétrograde, ici séparées par une palestre et une *natatio* (fig. 15). Leur superficie est moindre ; surtout, si le contexte archéologique est en apparence tout à fait comparable à celui de Sainte-Gemmes-sur-Loire – Allonnes étant dominée par le sanctuaire poliade des Aulerques Cénomans –, les thermes entretiennent avec l'édifice sacré des rapports moins étroits, puisqu'ils en sont distants de 600 m.

On ne peut que constater la différence de nature de ces établissements : les thermes d'Athée – si c'est bien à une structure de ce genre qu'il faut rattacher les indices relevés en prospection – semblent étroitement liés au sanctuaire de Mars Mullo, et constituent, avec le théâtre, un ensemble comparable à celui de Sainte-Gemmes-sur-Loire, même s'il est moins compact (fig. 16). Dans ce dernier cas, alors que les monuments forment un bloc remarquablement homogène, qui ne laisse aucun doute sur l'appartenance à un ensemble commun, les thermes sont trop imposants pour se voir assigner le seul rôle de purification rituelle des officiants.

29. Sur les thermes des agglomérations secondaires gauloises, nous disposons maintenant du catalogue dressé par A. Bouet en annexe de sa publication des thermes de Barzan, document qui signale la bibliographie antérieure et nous dispense de citer d'autres références. L'auteur prend en compte des monuments qui n'appartiennent nullement à des agglomérations – comme, dans l'Ouest, le balnéaire du Rubricaire (Diablintes), qui équipe un fort – et ces établissements attachés à des agglomérations du territoire ne présentent aucune spécificité, mais ce travail offre une base de données remarquable. A. BOUET, *Thermae Gallicae. Les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises*, Bordeaux, 2003.

30. Si la consultation des comptes-rendus de fouilles anciens, établis par V. Godard-Faultrier, reste indispensable, on peut maintenant s'appuyer sur une notice d'A. Bouet, qui a dressé un plan des thermes en exploitant des documents inédits du fouilleur du XIX<sup>e</sup> s. : A. BOUET, *Thermae Gallicae* [n. 29], n° 61, p. 649-651.

31. A. BOUET, *Thermae Gallicae* [n. 29], p. 650.

Nous accordons une place particulière au «nymphée» de Gennes, qui constitue un monument exceptionnel et plutôt inattendu en contexte régional ; il pose toutefois des problèmes d'interprétation difficiles, qui font peser une lourde hypothèque sur son identification<sup>32</sup>. Si la magnifique exèdre de 7,88 m de diamètre, dont les élévations étageaient plusieurs registres – orné pour l'un de statues –, mérite très probablement le titre de nymphée, elle était encadrée par deux grandes salles de 20 x 8 m, apparemment dépourvues de subdivisions, et dont la fonction reste obscure (fig. 17).

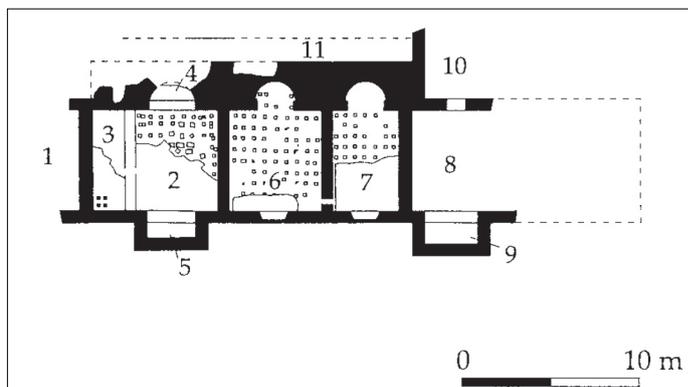


Fig. 12 : Les thermes d'Entrammes (d'après A. Bouet).

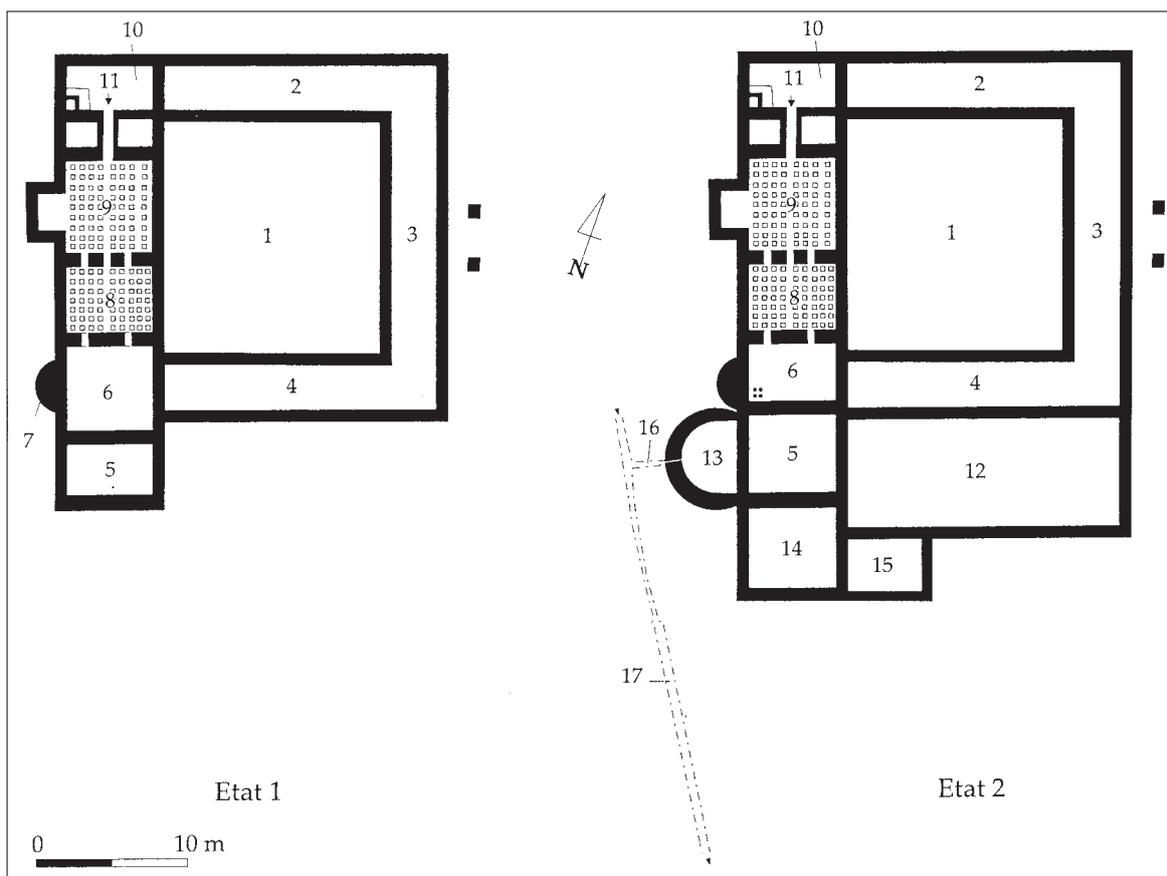


Fig. 13: Les deux états des thermes d'Aubigné-Racan (d'après A. Bouet).

32. Voir en dernier lieu H. LAVAGNE, «Le problème des “nymphées” en Gaule», in R. CHEVALLIER (éd.), *Les eaux thermales et les cultes des eaux en Gaule et dans les provinces voisines (Caesarodunum XXVI)*, Tours, Turin, 1992, p. 222-223 : selon cet auteur, le nymphée est restreint à l'abside, laquelle serait incluse dans un complexe thermal. Le monument a fait l'objet d'une étude architecturale de Myriam Fincker (IRAA, CNRS), malheureusement restée inédite.

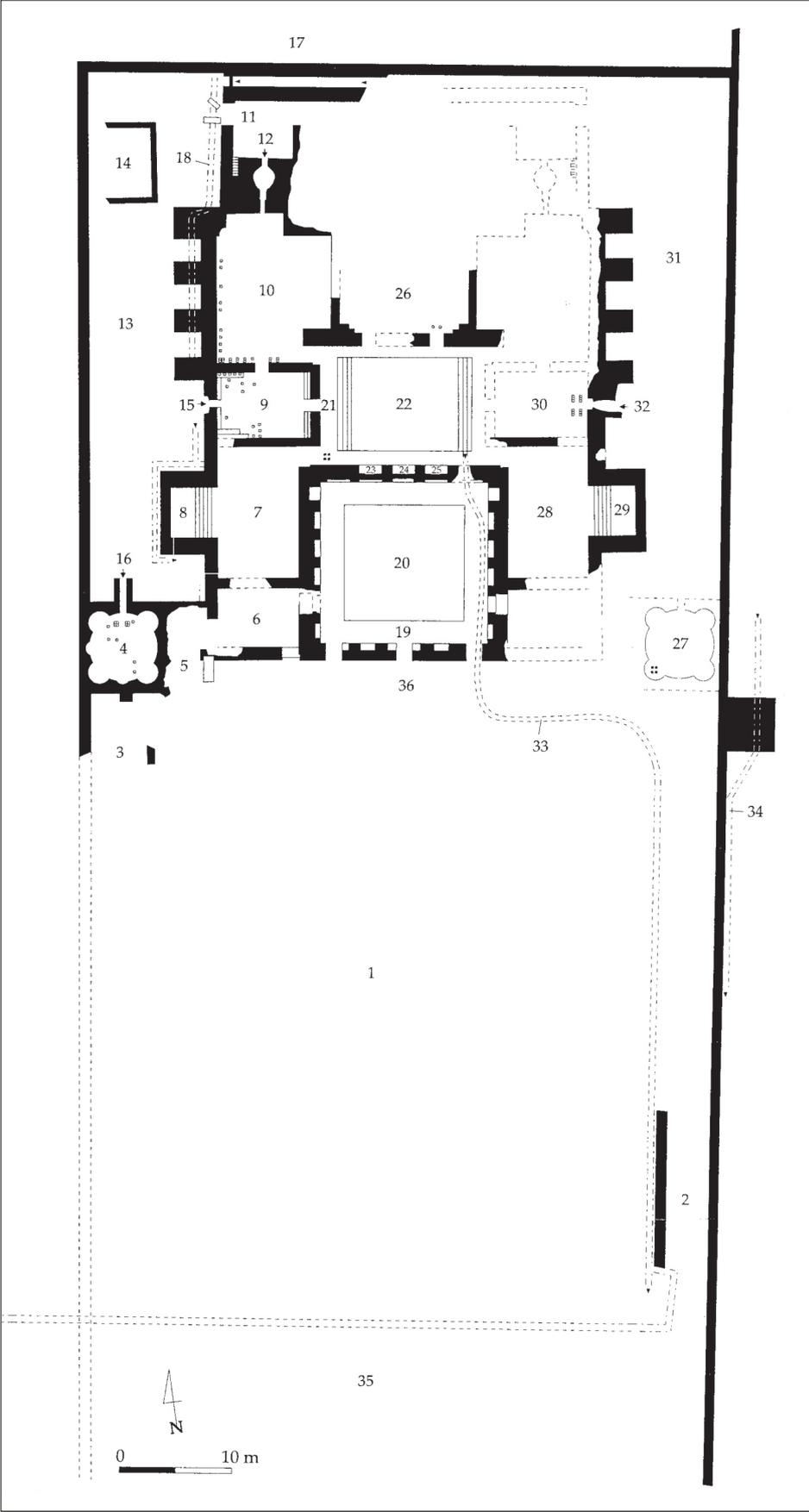


Fig. 14 : Plan du premier état des thermes de Sainte-Gemmes-sur-Loire (d'après A. Bouet).

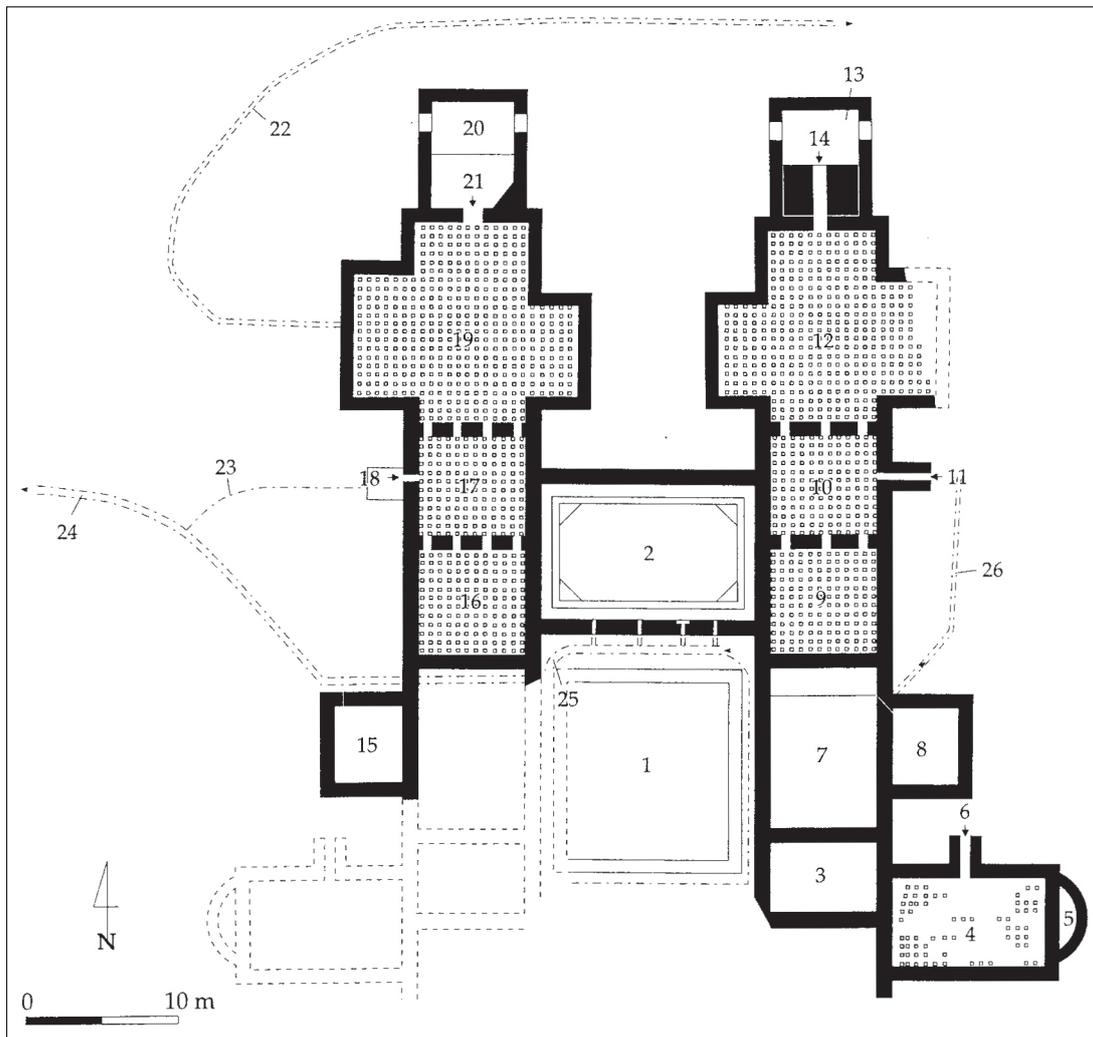


Fig. 15 : Les thermes d'Allonnes (d'après A. Bouet).

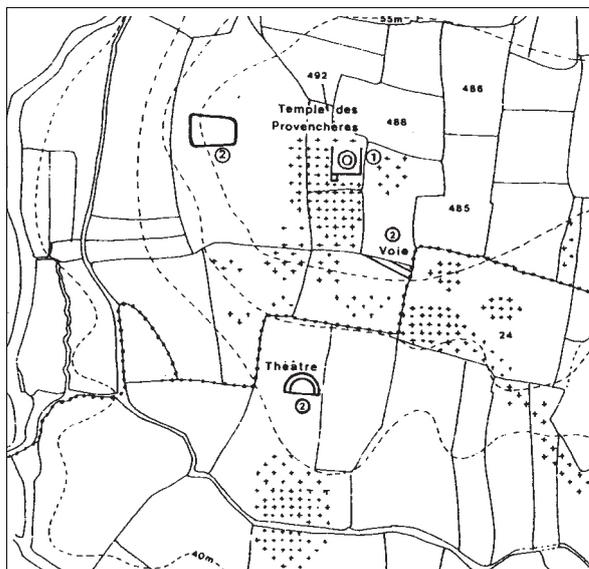


Fig. 16 : Plan des structures architecturales identifiées à Athée-Les Provençères (d'après J.-C. Meuret). Sanctuaire et théâtre sont distants d'environ 300 m ; c'est dans la zone située entre ces deux monuments bien attestés que se situeraient les thermes.



Fig. 17 : Le nymphée de Gennes sur une carte postale ancienne.

### ***Les aqueducs***

Il s'agit là d'une catégorie monumentale qui revêt un intérêt particulier, puisque les aqueducs sont les édifices les plus coûteux, ceux dont la construction requiert les compétences les plus précises. Trois édifices peuvent être pris en compte. Le plus long est celui qui desservait Aubigné-Racan, puisqu'il conduisait l'eau sur environ 4 500 m ; sa trace se perd peu avant son entrée dans l'agglomération, mais les fouilleurs mettent en rapport avec lui les canalisations de bois rencontrées lors des fouilles du sanctuaire, du marché et des thermes<sup>33</sup>. Celui de Gennes, qui aurait atteint quelque 2 000 m de long, a fonctionné et est encore visible en plusieurs points ; il a été construit pour alimenter le nymphée déjà évoqué<sup>34</sup>. Celui de Locmariaquer pose des problèmes beaucoup plus délicats, puisque l'on sait maintenant grâce aux travaux d'Alain Provost et Éric Philippe que seul fut érigé, au début du II<sup>e</sup> s., l'important ouvrage d'art qui franchit la rivière d'Auray, mais que le reste de la conduite ne fut pas réalisé<sup>35</sup>.

### ***4. Les espaces découverts : identification et fonction des places dans les agglomérations secondaires***

Nous avons voulu prendre en compte dans cette enquête trois espaces découverts ; pour deux d'entre eux, le choix peut sembler aventureux, voire paradoxal, puisque, dans l'ignorance où nous sommes des aménagements qui les circonscrivaient, on ne peut guère les qualifier d'espaces monumentaux. Il est cependant nécessaire d'affronter le problème, ne serait-ce que pour réfuter les hypothèses maximalistes qui y voient les équivalents de véritables centres civiques.

Deux places sont connues dans les agglomérations secondaires de l'Ouest, à Kérilien-*Vorganium* (Osismes) et à Chênehutte (Andécaves). Dans la première agglomération, ont été découverts des dés en granite, supports probables de piliers en bois, qui circonscrivaient une aire apparemment dépourvue de

33. Voir en dernier lieu C. LAMBERT, J. RIOUFFREY, s.v. «Aubigné-Racan», in *Carte archéologique de la Gaule. 72. La Sarthe*, Paris, 2001, p. 163-164.

34. G. DUFOR, «Gennes. Les monuments gallo-romains», *La Province d'Anjou*, VI, 31, 1931, p. 250-251.

35. É. PHILIPPE, A. PROVOST, B. LEPRÊTRE, «L'aqueduc inachevé de l'agglomération antique de Locmariaquer», *Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule*, 2, 2008, p. 155-203.

construction, laquelle a été hâtivement interprétée comme un forum<sup>36</sup>. À Chênehutte, c'est la photographie aérienne qui montre, au croisement des deux rues structurant l'occupation, un espace découvert<sup>37</sup>, dont la position centrale suffit à prouver qu'il n'était pas le résultat d'une simple discontinuité du tissu urbain.

L'interprétation de ces espaces comme des *fora* ne peut pas être retenue. Pour des raisons intrinsèques, d'abord, puisque nous n'avons pas la moindre information sur les édifices qui les bordaient ; pour des raisons plus générales, et plus contraignantes encore, ensuite, parce que le forum, dans l'acception la plus complète du terme, est un symbole de l'autonomie civique et en tant que tel inséparable de la *dignitas civitatis*. Ses composantes monumentales peuvent varier (temple, portiques, basilique, *tabularium*) et être associées selon des formules différentes, mais il en est une qui apparaît systématiquement sur tout forum et est indispensable à son identification, c'est la curie, seul monument que les sources juridiques, suivies en cela par Vitruve, relient expressément à la dignité de cité<sup>38</sup>. Certaines inscriptions entretiennent l'ambiguïté en désignant comme *fora* des places situées dans des agglomérations secondaires<sup>39</sup>, mais le vocable désigne clairement en ce cas une place, et non pas l'ensemble organique de monuments que le vocabulaire archéologique englobe sous ce terme<sup>40</sup>. L'identification d'un forum à Kéribien ou dans d'autres agglomérations secondaires – Michel Provost a proposé d'en reconnaître un à Clis, dans le site des Grands Jardins et identifie une basilique civile à Curin, en Le Gâvre, dans ce qui n'est qu'une salle de réception d'une *villa*<sup>41</sup> – repose implicitement sur la conviction que toutes les villes doivent disposer de la même parure monumentale, supposée immuable, et que, de même que les chefs-lieux de cités provinciales seraient des Rome en réduction, les agglomérations de leur territoire doivent être des images réduites du chef-lieu. Il faut s'en tenir à des hypothèses beaucoup plus modestes et moins valorisantes, comme celles de places de marché, ou tout simplement d'espaces de respiration dans un tissu urbain assez lâche, auxquels on n'aurait pas assigné de fonction précise.

Nous retrouvons un terrain plus ferme avec l'agglomération cénomane d'Aubigné-Racan, qui a livré un édifice que ses fouilleurs désignent comme un « marché-forum »<sup>42</sup>. Il est centré dans son dernier

36. R. SANQUER, « Quelques éléments d'architecture provenant de Kéribien-en-Plouventer », *Archéologie en Bretagne*, 22, 1979, p. 36 : parcelles 274, 278, 279, 280, 281 de la section A du cadastre.

37. M. PROVOST, *Carte archéologique de la Gaule. 49. Maine-et-Loire*, Paris, 1989, pl. I, hors-texte.

38. Voir la *lex Iulia municipalis* (*CIL*, I, 206 = *ARS*, 113) et les commentaires de J.-C. BALTY, *Curia ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles, 1991, p. 4-5 ; VITRUVÉ, *De arch.*, V, 2, 1. Voir encore P. GROS, « Villes et "non-villes". Les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain », in P. GROS (éd.), *Villes et campagnes en Gaule romaine*, 120<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes (Aix-en-Provence, 1995), Paris, 1998, p. 21.

39. Voir *CIL*, XIII, 11151 (Vendœuvres-en-Brenne). Sur cette inscription, voir en dernier lieu P. AUPERT, R. SABLAYROLLES, « Villes d'Aquitaine, centres civiques et religieux », in L. MAURIN (éd.), *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie*, 6<sup>e</sup> suppl. à *Aquitania*, Bordeaux, 1992, p. 289. Sur le problème examiné ici, il nous semble souhaitable de défendre une position plus intransigeante encore que ces deux savants, qui ne tiennent pas pour impossible la présence d'un forum (au sens actuel du terme) dans une agglomération secondaire.

40. Voir à ce propos deux inscriptions de *Munigua*, en Bétique, qui commémorent la construction par un même évergète d'un *templum*, d'un *forum*, d'une *porticus*, d'une *exedra* et d'un *tabularium*, dans une énumération où *forum* ne s'applique évidemment qu'à la seule place, et non à l'ensemble des composantes du centre civique, complaisamment énumérées par le généreux donateur. *AE*, 1972, 268 et 269 : *L(ucius) Valerius Quir(ina tribu) Firmus / Ilvir bis templum forum / porticus exedram / tabularium s(ua) p(ecunia) / dedicavit*.

41. M. PROVOST, *CAG 49* [n. 37], p. 117 (pour l'ensemble des Grands-Jardins, à Clis en Guérande) et 136 (pour Curin en Le Gâvre). Le monument de Clis n'est pas identifiable avec certitude, mais l'on peut songer à une *villa* ; quant à la salle absidée de Curin, il s'agit évidemment d'une pièce de réception, relevant d'ailleurs d'un type fort rare dans la région. La description de Léon Maître est certes un peu confuse, mais elle ne laisse aucun doute sur l'appartenance de cette salle à une grande *villa* dont il a par ailleurs dégagé les thermes (L. MAÎTRE, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, I, *Les cités disparues des Namnètes*, Nantes, 1893, p. 362-370 avec la pl. entre les p. 362 et 363).

42. Voir en dernier lieu C. LAMBERT, J. RIOUFFREY, s.v. « Aubigné-Racan » [n. 33], p. 160-163.

état sur une cour, encadrée au nord et au sud par deux groupes de deux galeries, celles qui bordent la cour s'ouvrant sur elle par des portiques (fig. 18). Il faut à l'évidence refuser à ce monument toute fonction politique et administrative, pour ne retenir qu'une vocation commerciale, parfaitement démontrée par le mobilier et les abondants restes fauniques. La structure mérite peut-être le titre de *macellum* : elle répond en tout cas précisément à la définition que Claire de Ruyt a donnée du marché alimentaire romain, la présence d'une cour enclose et d'aménagements hydrauliques semblant décisive en l'espèce<sup>43</sup>.

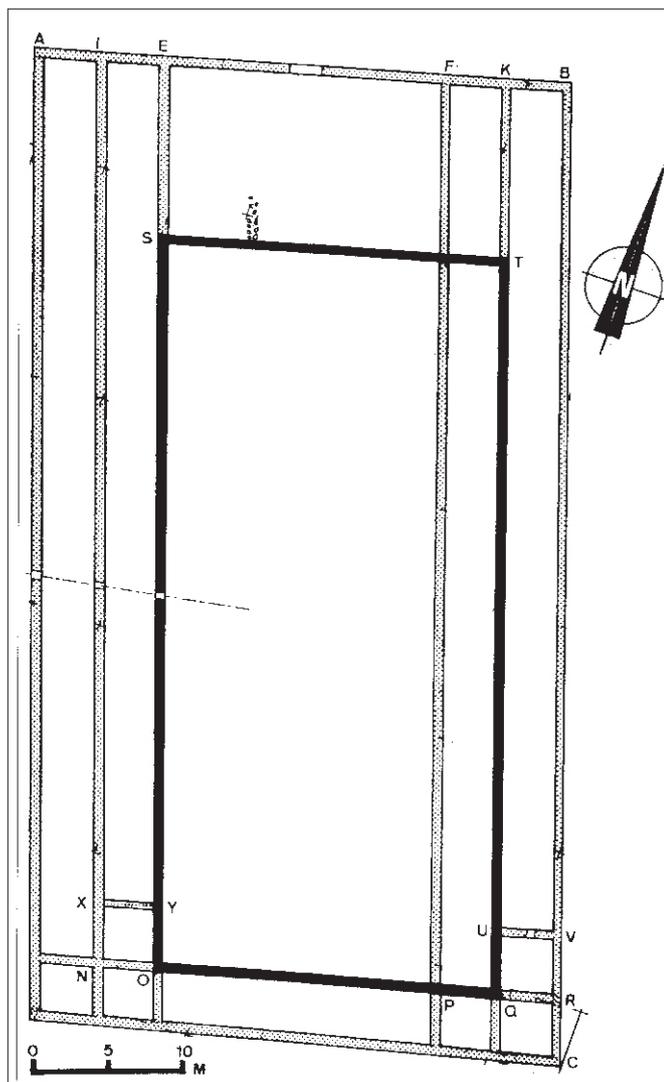


Fig. 18 : Le *macellum* d'Aubigné-Racan. En noir, le premier état ; en grisé, les adjonctions du second état (d'après C. Lambert et J. Riouffrey).

La domination des temples sur l'inventaire ne doit en rien surprendre : toute communauté, tout groupe social célèbre ses cultes et les sanctuaires sont les monuments les plus attendus. Ils contribuent d'ailleurs parfois à fausser les perspectives, la présence d'un sanctuaire quelque peu monumental suffisant aux yeux de certains à postuler l'existence d'une agglomération, alors qu'un sanctuaire important, possédant un statut juridique public, pouvait se trouver sur un *fundus* et être géré par un *dominus* au nom de la communauté civique. Cette prééminence du fait religieux sur l'architecture publique est plus

43. En dernier lieu C. DE RUYT, «Exigences fonctionnelles et variété des interprétations dans l'architecture des *macella* du monde romain», in E. LO CASCIO (éd.), *Mercati permanenti e mercati periodici nel mondo romano*, Bari, 2000, p. 180-181, pour les critères indispensables à la définition d'un *macellum*.

forte encore si l'on tient compte du fait, déjà souligné, que plusieurs autres monuments sont placés dans la dépendance directe de sanctuaires et constituent avec eux des ensembles organiques. Le recours à ce type d'interprétation ne doit cependant pas être généralisé : en l'état actuel de la documentation, plusieurs théâtres, par exemple, édifices que l'on veut parfois annexer exclusivement à la sphère du sacré, n'entretiennent pas de rapport topographique avec un temple : que l'on songe par exemple au théâtre de Mauves-sur-Loire, situé à quelque 800 m du sanctuaire de Vieille-Cour. De même, les thermes et balnéaires recensés dans l'étude relèvent le plus souvent du registre de l'*amoenitas*, constituant ainsi l'un des signes les plus tangibles de l'accession à un statut urbain, leur dépendance à l'égard d'un sanctuaire semblant exceptionnelle.

### III. La chronologie : une évolution proche de celle des chefs-lieux

Après ces développements sur la répartition géographique et la nature des monuments publics des agglomérations secondaires, il est nécessaire de s'interroger sur leur chronologie, en gardant à l'esprit la comparaison avec des chefs-lieux de cités dont l'évolution est désormais mieux connue. L'enquête est entravée par la relative rareté des données fiables, mais il est possible de distinguer trois phases.

#### 1. La période augustéenne et julio-claudienne : le lent démarrage de l'activité édilitaire

Jusqu'à la fin de la période julio-claudienne, les monuments sont extrêmement rares et de surcroît très modestes. Peuvent être cités les temples d'Allonnes (premier état pétrifié du temple de Mars Mullo, érigé à l'époque tibéro-claudienne<sup>44</sup>), de Mauves-sur-Loire (une phase de la première moitié du I<sup>er</sup> s., très mal connue, mais de toute évidence peu monumentale<sup>45</sup>), de Douarnenez (un premier édifice en pierre d'époque claudienne, peut-être un temple prostyle de petites dimensions<sup>46</sup>). Enfin, le temple romano-celtique d'Andard aurait été érigé au début du I<sup>er</sup> s.<sup>47</sup>. Une exception remarquable dans ce tableau d'une grande morosité pour les périodes précoces : l'amphithéâtre incomplet de Gennes, qui, d'après des analyses archéomagnétiques dont les résultats sont acceptés par les derniers fouilleurs, aurait été construit vers le milieu du siècle<sup>48</sup>.

Cette monumentalisation encore modeste fait écho à la situation des chefs-lieux, dans lesquels les indices sont très ténus. Le forum de Jublains semble antérieur à la période flavienne, et un fragment d'abaque de chapiteau corinthien découvert à Rennes constitue le témoin d'un monument de la première moitié du I<sup>er</sup> s. Des blocs d'architecture très précoces – antérieurs au changement d'ère – ont été mis au jour à Angers, mais ils se rapportent à une tombe monumentale et non à un édifice public.

44. V. BROUQUIER-REDDÉ, K. GRUEL et al., «Le sanctuaire de Mars Mullo» [n. 19], p. 295 et 306. Ce premier état en pierre est associé à des dédicaces qui assurent une *interpretatio* précoce de Mullo en Mars, sans doute opérée dès la constitution des Cénomans en *civitas*, à l'époque augustéenne. Nous ne partageons pas l'opinion des éditeurs du sanctuaire (*ibid.*, p. 379), et pensons que son caractère public à cette époque ne fait guère de doute : l'*interpretatio* à date haute, l'association du culte de Mars Mullo à celui du *divus Augustus* et l'intervention d'un esclave public peut-être attaché au sanctuaire lui-même sont autant d'indices forts, même s'ils ne sont pas décisifs.

45. M. MONTEIL, Y. MALIGORNE, G. AUBIN et al., «Mauves-sur-Loire» [n. 16], p. 162-163.

46. Largeur : 4,50 m. Longueur : 5 m conservés, la partie occidentale de l'édifice ayant été endommagée par le monument postérieur. Le dernier fouilleur a découvert, réemployée dans les fondations du dernier édifice, une base de colonne, qu'il attribue au monument claudien : M. CLÉMENT, *Fouille programmée du temple celto-romain de Trogouzel, 15 août-3 septembre 1978*, Rapport de fouilles, DAH Bretagne, Rennes, 1978, non paginé.

47. G. AUBIN, «Circonscription des Pays de la Loire», *Gallia*, 43, 1985, p. 448 ; cette datation étonnamment haute mériterait sans doute d'être contrôlée.

48. P. LANOS, L. GOULPEAU, *Compte-rendu de l'étude archéomagnétique de la datation des structures du site de Gennes (49). L'amphithéâtre*, Université de Rennes 1, Département de physique cristalline, Laboratoire d'archéométrie, 1989, n.p., proposent une datation en 35 (± 25). S. DARDAINÉ, M. FINCKER, *Gennes, édifice des spectacles, 1993*, Rapport de fouilles inédit, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1993, p. 7 retiennent une construction au milieu du I<sup>er</sup> s.

## 2. La période flavienne et les premières décennies du II<sup>e</sup> s. : l'apogée de la construction publique

Cette deuxième phase est facile à individualiser : elle correspond à un essor monumental généralisé, que l'on relève aussi dans tous les chefs-lieux. Le mouvement – le terme ne nous paraît pas abusif – touche au premier chef les sanctuaires : se rattachent à cette période la monumentalisation des sanctuaires de Mars Mullo à Allonnes<sup>49</sup>, de Mauves-sur-Loire<sup>50</sup>, des temples de Villier à Chênehutte<sup>51</sup> et de Douarnenez-Trogouzel<sup>52</sup>. C'est sous le règne de Domitien qu'est érigé le temple d'Aubigné-Racan – et peut-être son péribole, dont nous avons dit que la datation au début du II<sup>e</sup> s. était mal assurée. C'est encore à la charnière des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. qu'il faut selon toute vraisemblance situer la construction des thermes de Sainte-Gemmes-sur-Loire<sup>53</sup>, sans que l'on sache si les autres composantes du complexe monumental leurs sont contemporaines. Cette monumentalisation des lieux de culte des agglomérations secondaires est contemporaine de celle de sanctuaires ruraux, comme celui de Bréal-sous-Montfort (Coriosolites), et surtout de celle des sanctuaires des chefs-lieux : les travaux du sanctuaire de Jublains se sont étirés entre la fin du règne de Néron et le milieu du II<sup>e</sup> s. ; c'est de la période flavienne que date le temple qui dominait l'actuelle esplanade du château, à Angers ; le sanctuaire du Haut-Bécherel, à Corseul, date du début du II<sup>e</sup> s., comme sans doute le sanctuaire de Mars Mullo à Rennes<sup>54</sup>.

D'autres catégories monumentales sont cependant concernées par cet essor, qui confère un caractère urbain à plusieurs agglomérations. Aubigné-Racan est à l'époque flavienne le cadre d'une intense activité édilitaire qui, outre la construction du temple, voit celle du premier état des thermes, du théâtre et du marché. Faut-il reconnaître ici les indices d'une véritable volonté programmatique ? C'est tentant, mais ce type d'explication est trop souvent mis en avant sans preuve et rien ne vient assurer que les bâtisseurs des différents monuments inscrivaient leur action dans un projet global et concerté. Plusieurs de ces édifices connurent des modifications quelques décennies après leur construction, comme le marché, agrandi vers 120, les thermes et le théâtre, amplifiés durant la première moitié du II<sup>e</sup> s.<sup>55</sup>.

À Gennes, un bloc d'architrave double doit être rattaché à un monument hadrienique<sup>56</sup>, mais son attribution est incertaine : s'il ne semble pas pouvoir être rattaché à l'amphithéâtre, on ne peut écarter tout lien avec le nymphée et les structures qui l'encadrent. Quand bien même il relève d'un programme abandonné en cours d'exécution, il faut faire une place au pont-aqueduc franchissant la rivière d'Auray et destiné à l'alimentation de Locmariaquer : l'abattage des arbres et la construction du pont sont maintenant datés du premier quart du II<sup>e</sup> s.<sup>57</sup>.

Dans les agglomérations du territoire comme dans les chefs-lieux, c'est durant la période flavienne et les décennies suivantes que se concentre la construction d'une part significative des monuments publics. Une comparaison attentive de la documentation donne cependant à penser que le phénomène a pu être un peu plus précoce dans les chefs-lieux, où plusieurs monuments importants datent du troisième quart du I<sup>er</sup> s.<sup>58</sup>.

49. V. BROUQUIER-REDDÉ, K. GRUEL et al., «Le sanctuaire de Mars Mullo» [n. 19], p. 310-346. La construction du temple est datée des années 90-130, celle du quadriportique des années 140-160.

50. M. MONTEIL, Y. MALIGORNE, G. AUBIN et al., «Mauves-sur-Loire» [n. 16], p. 163-167.

51. M. PROVOST, *CAG 49* [n. 37], p. 56-57 avec fig. 10.

52. Y. MALIGORNE, *Architecture* [n. 2], p. 58.

53. Voir maintenant A. BOUET, *Thermae Gallicae* [n. 29], p. 651. Le recours au schéma symétrique (même s'il n'est ici pas «impérial») fournit un *terminus post quem* néronien.

54. Y. MALIGORNE, *Architecture* [n. 2], p. 37-64 et 167-171.

55. Pour une première approche de la parure monumentale de l'agglomération, voir C. LAMBERT, J. RIOUFFREY, s.v. «Aubigné-Racan» [n. 33], p. 154-164.

56. Y. MALIGORNE, *Architecture* [n. 2], p. 126 et fig. 100.

57. D'après une datation dendrochronologique : É. PHILIPPE, A. PROVOST, B. LEPRÊTRE, «L'aqueduc de Locmariaquer» [n. 35], p. 200-203.

58. Y. MALIGORNE, *Architecture* [n. 2], p. 162-171 ; ID., «Architecture et urbanisme», in T. SABIANI (dir.), *Encyclopédie de Bretagne*, à paraître. Citons le premier état du forum et le grand bâtiment commercial de Monterfil II, à Corseul, ou encore

### 3. Ralentissement de l'activité édilitaire durant les deux derniers tiers du II<sup>e</sup> s. et la période sévérienne

Les constructions de monuments nouveaux sont assez rares durant cette période : les thermes d'Entrammes sont de ceux-là, selon la chronologie basse privilégiée par Jacques Naveau<sup>59</sup>, comme vraisemblablement le nymphée de Gennes, non daté par la fouille mais dont les techniques de construction invitent à privilégier une datation plutôt tardive<sup>60</sup>, qu'il faut peut-être étendre à l'aqueduc de cette agglomération. On assiste par ailleurs à la réfection d'édifices déjà existants, comme le temple de Mauves-sur-Loire, qui est presque entièrement reconstruit vers le milieu du II<sup>e</sup> s. si l'on en juge par les données de fouilles et surtout le décor architectural.

L'évolution est ici encore comparable à celle que connaissent les chefs-lieux, dans lesquels les constructions de nouveaux monuments ralentissent sensiblement et où l'essentiel de l'activité édilitaire publique est tourné vers les réfections. La seconde moitié du II<sup>e</sup> s. et la période sévérienne se signalent surtout par un important essor de l'architecture domestique, tant dans les chefs-lieux que sur les territoires, où de nombreuses *villae* connaissent alors leur extension maximale.

C'est à dessein que nous ne consacrons pas de longs développements à la question du démantèlement de ces édifices : alors que les rapports et publications sont souvent très diserts sur les phases de construction et les remaniements, les données concernant la fin de leur utilisation ou leur destruction sont moins abondantes, ces niveaux étant généralement perturbés par les activités postérieures. La fréquentation du temple d'Andard aurait cessé à la fin du I<sup>er</sup> s.<sup>61</sup> et les fouilles de l'amphithéâtre de Gennes semblent montrer que l'édifice n'était plus utilisé à partir de la fin du II<sup>e</sup> s.<sup>62</sup> L'activité des autres monuments s'est prolongée plus tardivement, souvent jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> s., le sanctuaire de Mauves-sur-Loire ayant livré des indices de fréquentation jusqu'à la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s.<sup>63</sup> Ces données, sans être dépourvues d'intérêt, ne nous disent rien de la nature exacte de la fréquentation : pour s'en tenir à l'exemple le plus frappant, le sanctuaire de Mauves a-t-il été le cadre jusqu'à une période avancée de l'Antiquité tardive de rites culturels inchangés, ou sa fréquentation revêtait-elle alors d'autres formes ?

### IV. Civitas et monuments du territoire : les modalités de constitution des panoplies monumentales

L'évolution contemporaine ou légèrement différée de la parure monumentale des agglomérations du territoire par rapport à celle des chefs-lieux prouve la solidarité fondamentale de l'organisme territorial et politique qu'est la *civitas*. Celle-ci se vérifie jusque dans les cas qui semblent apparemment échapper au schéma dominant : la datation haute de l'amphithéâtre de Gennes revêt certes un caractère exceptionnel dans les agglomérations secondaires de l'Ouest, mais elle doit être mise en parallèle avec le développement précoce du chef-lieu de la *civitas*, Angers ; il n'est pas non plus indifférent que le seul

---

le premier état du forum de Vannes. Si l'on ajoute que le forum de Jublains semble avoir été érigé entre le règne de Tibère et la période flavienne, l'impression qui s'impose est que le centre civique a d'abord retenu l'attention des bâtisseurs.

59. Voir les remarques de J. NAVEAU, « Les thermes d'Entrammes », *RAO*, 9, 1992, p. 158-159.

60. Le nymphée de Gennes fait largement appel à un *opus mixtum* dans lequel la brique occupe une place importante ; si l'*opus mixtum* ne peut plus être tenu pour l'indice irréfutable d'une datation au II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> s., il faut remarquer qu'il ne fait son apparition dans la région qu'au milieu du I<sup>er</sup> s. (amphithéâtre de Gennes) pour se répandre plus largement à l'époque flavienne (sanctuaire périurbain de Jublains ; thermes de la République à Angers). Les élévations du nymphée font appel à la brique dans des proportions considérables, supérieures à celles des édifices précités, ce qui pourrait impliquer une datation plus tardive.

61. *Supra*, n. 47.

62. S. DARDAINE, M. FINCKER, *Gennes, édifice des spectacles*, 1993, rapport de fouilles multigraphié, SRA de Nantes, 1993, p. 7.

63. M. MONTEIL, Y. MALIGORNE, G. AUBIN et al., « Mauves-sur-Loire » [n. 16], p. 173 et 179.

amphithéâtre d'une agglomération secondaire soit situé dans une *civitas* dont le chef-lieu peut lui aussi – et il est seul dans ce cas avec Le Mans – se prévaloir d'un amphithéâtre.

C'est assurément l'histoire des principaux lieux de culte qui rend le plus nettement compte de cette cohésion. Les grands sanctuaires de Corseul, Jublains et Rennes étant, sur le plan du statut, les stricts équivalents du sanctuaire de Mars Mullo à Allonnes, les périodes flavienne et trajano-hadrienne apparaissent comme un moment clef dans la monumentalisation des sanctuaires poliades ; il y a là l'indice d'une réorganisation et d'une redéfinition des cultes, elle-même consécutive à une évolution institutionnelle dans laquelle il faut reconnaître l'octroi du droit latin à ces communautés. La reconstruction d'assez nombreux sanctuaires sur le territoire des cités relève du même schéma et invite à les considérer comme des sanctuaires publics<sup>64</sup>.

Nous avons un excellent modèle de ces évolutions grâce aux inscriptions du sanctuaire rennais de Mars Mullo, qui montrent que, au plus tard en 135, les divinités protectrices des subdivisions de la *civitas* sont intégrées au panthéon public<sup>65</sup>. Il y a là le signe d'un changement de statut de ces cultes qui, au moins dans certains cas, a dû être entériné par des modifications des sanctuaires en question, dans le sens d'une monumentalisation. C'est sans doute ce qui s'est produit à l'époque flavienne à Douarnenez, chez les Osismes, où le grand temple mixte est désormais – c'est une évidence – un temple public, abritant un culte intégré au panthéon de la *civitas* ; son statut antérieur est inconnu, mais, si l'on en juge par l'étude des espèces monétaires déposées sur les horizons augusto-tibériens, il ne possédait qu'une aire d'attraction relativement réduite<sup>66</sup>.

C'est sans doute à un phénomène du même ordre qu'il faut attribuer la monumentalisation du temple de Mauves-sur-Loire. Quant au sanctuaire d'Athée, il offre lui aussi des éléments de réflexion intéressants : il est consacré à Mars Mullo, grand dieu civique de l'ouest de la Gaule<sup>67</sup> ; or, ce même Mars Mullo est aussi vénéré au chef-lieu, à Nantes, où l'on connaît trois dédicaces<sup>68</sup>. Il est donc possible de suggérer que, comme cela a dû être le cas chez les Riédons, Mars Mullo, dieu d'une subdivision de la *civitas*, a été intégré au panthéon public (peut-être pas à la première place, cependant, comme c'est le cas chez les Riédons et les Aulerques Cénomans), ce qui a entraîné un développement important de son sanctuaire sur le territoire, alors que l'on sait que dans le même temps, d'autres sanctuaires laténiens périssent et ne sont plus fréquentés, quand d'autres encore ne sont pas monumentalisés à l'époque romaine.

Revenons un instant au sanctuaire de Douarnenez-Trogouzel. À en croire la documentation archéologique, sa monumentalisation est contemporaine de l'installation dans la baie de producteurs de salaisons, dont on sait qu'une partie au moins sont des allogènes. Étant donné l'ampleur d'une production qui est évidemment destinée à dégager des surplus, il est tentant d'imaginer que les producteurs avaient contribué à l'érection du temple. Les remarques ici formulées conduisent à déplacer le problème : la monumentalisation du temple n'est pas le fruit d'évolutions strictement locales – il n'y a de toute façon

64. Le modèle d'évolution proposé par W. van Andringa dans ses recherches sur les cultes publics des Trois Gaules s'applique parfaitement aux *civitates* occidentales : W. VAN ANDRINGA, «Présentation», in W. VAN ANDRINGA (éd.), *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Saint-Étienne, 2000, p. 11-12 ; voir encore T. DERKS, «Roman imperialism and the sanctuaries of Roman Gaul», *JRA*, 15, 2002, p. 541-545.

65. *CIL*, XIII, 3148-3151 ; *AE* 1969-70, 405a-c.

66. M. CLÉMENT, K. GRUEL, L.P. DELESTREE, P. GALLIOU, «Monnaies celtiques découvertes lors des fouilles du temple gallo-romain de Trogouzel à Douarnenez», in J.-L. BRUNAU (éd.), *Monnaies gauloises découvertes en fouilles, Dossier de Protohistoire n°1*, Paris, 1987, p. 33-51.

67. W. VAN ANDRINGA, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I<sup>er</sup> – III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris, 2002, p. 141-144 ; J. NAVEAU, «Mullo, un dieu dans l'ouest de la Gaule», *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, 23, 2000, p. 3-33 ; F. BÉRARD, «Mars Mullo : un Mars des cités occidentales de la province de Lyonnaise», in *Mars en Occident* [n. 22], p. 17-33. Le culte de Mars Mullo est désormais attesté dans le nord de la cité des Pictons : F. BÉRARD, O. GABORY, M. MONTEIL, «Une nouvelle mention du dieu Mars Mullo : un graffiti sur vase à Notre-Dame-du-Marillais», *RAO*, 25, 2008, p. 261-268.

68. *CIL*, XIII, 3101-3103.

aucune commune mesure entre l'ampleur d'un édifice qui est le plus grand temple que l'on connaisse dans l'Ouest et une très maigre bourgade –, mais la conséquence de mouvements qui affectent la *civitas* tout entière. En bref, les producteurs de salaisons ont pu contribuer au financement, mais le développement du sanctuaire n'est pas la conséquence de facteurs strictement économiques.

Nous ne disposons malheureusement que de peu d'informations sur les commanditaires des monuments de Gaule occidentale. Une seule inscription se rapporte au thème que nous traitons ; elle a été découverte à Athée, et nous apprend qu'un pérégrin a fait un don de type inconnu à Mars Mullo en accomplissement d'un contrat votif<sup>69</sup>. Le support de l'inscription – un bloc d'*opus quadratum* – et son décor – une *tabula ansata* – donnent à penser que le don était de nature architecturale, en tout cas qu'il revêtait un aspect relativement monumental. Il n'est pas possible de dater cette inscription, ce qui interdit de tirer la moindre conclusion de l'intervention d'un individu qui n'est pas citoyen.

Les recensements épigraphiques conduits dans des régions plus favorisées par la documentation prouvent que les monuments sont souvent construits par les élites civiques, qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire. Il importe de souligner – et nous en revenons au problème de la répartition des monuments qui ouvrait cette étude – qu'elles le font manifestement de manière inégale.

Renvoyons une nouvelle fois aux inscriptions riédones, parfaitement explicites, qui nous apprennent que les divinités du territoire (les *numina pagorum*) ont été agrégées au panthéon public ; l'évolution est documentée au chef-lieu, mais on serait bien en peine de repérer les sanctuaires de ces dieux sur le territoire. Dans la *civitas* des Riédons, pourtant assez bien connue par la photographie aérienne, on n'a guère l'équivalent des sanctuaires de Mauves-sur-Loire, Rieux, Douarnenez, ou Athée. Il faut penser que l'intégration des dieux au panthéon civique n'a pas eu pour conséquence une monumentalisation importante des sanctuaires. Dans ce cas, il est patent que les élites ont préféré concentrer leur action évergétique dans le chef-lieu, là où celle-ci pouvait acquérir le plus de visibilité. Présentant une superficie réduite – ce qui implique en toute logique des ressources publiques moins abondantes<sup>70</sup> –, la *civitas* des Riédons, comme celles des Coriosolites et des Aulerques Diablintes, est fortement polarisée autour de son chef-lieu ; dans certaines cités, les individus possédant un patrimoine suffisant pour pouvoir prétendre exercer des responsabilités à l'échelle civique devaient être peu nombreux<sup>71</sup>, autant de facteurs qui contribuent à expliquer une degré d'intervention moindre sur les territoires.

69. *CIL*, XIII, 3096 : *Aug(usto) / Marti Mullon(i) / Tauricus Tauri f(i)lius) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*. Le dédicant est pérégrin.

70. Le lien entre superficie de la cité et ressources publiques est rappelé par M. CORBIER, «Cité, territoire et fiscalité», in *Epigrafia. Actes du colloque en mémoire de Attilio Degrassi* (CEFR 143), Rome, 1991, p. 638-639 (= ID., «City, territory and taxation», in J. RICH, A. WALLACE-HADRILL (éds.), *City and Country in the Ancient World*, Londres et New York, 1991, p. 217-218) : «La richesse d'une cité est proportionnelle à l'étendue et à la population de son territoire, ou tout au moins à l'ampleur des revenus que celui-ci lui procure».

71. La question se pose avec une particulière acuité pour les Diablintes. Même si la nature des sols et la conformation d'un paysage encore très largement bocager n'ont pas favorisé les prospections, on ne peut qu'être frappé par l'indigence de la documentation sur les *villae* ; l'extrême modestie d'un chef-lieu dont la superficie ne dépasse pas 25 ha ne contredit pas ces observations.